

## Les Expos à un match de la tête

page C-1

## UN BARIL DE POUVRE

L'institut Laval (anciennement Saint-Vincent-de-Paul) a retenu l'attention des Québécois au cours des dernières années. Ce pénitencier est devenu un véritable baril de poudre.

page A-7

## RESEAUX DE TRAFIQUANTS DE DROGUE DEMANTELES

Des agents de la Sûreté du Québec ont procédé, hier, au démantèlement de trois réseaux de trafic de drogues dans la région de Québec par l'arrestation d'une quarantaine de personnes.

page A-12

## CTCUQ: CA VA MAL

Le président du conseil d'administration de la CTCUQ demande une rétractation au président du syndicat des employés de garage.

page A-3



Le Soleil, Gilles Lafond

Serge Pouliot a identifié les fauteurs de troubles qui l'ont amené à fermer sa brasserie. Il est interrogé par le procureur de la CECCO à Québec, Me Jean-François Duchaine.

# Les professionnels du crime opèrent encore à Québec

par Guy DUBE et Marcel COLLARD

Malgré les efforts des brigades anti-gang des services de police de Québec et de Sainte-Foy, malgré un contrôle serré et sévère des principaux corps policiers, comme la Sûreté du Québec et la GRC, malgré la

présence de plus en plus constante de la CECCO dans la région de la capitale, les professionnels du crime continuent d'opérer à Québec, particulièrement dans les bars huppés.

Appelé à témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, hier, le coordonnateur de la brigade anti-gang au service de police de Québec, le détective Yvon Lavoie, a

relaté que six groupes distincts sont encore en activité dans la région.

Le principal (le mieux coté par Montréal) est le groupe de Guy Laflamme "qui se tient dans les bars sophistiqués où l'on retrouve beaucoup de professionnels", a précisé le détective. M. Lavoie identifie les autres groupes comme étant celui de Yvon Boudreau (Dan Cloutier) les ex-Pacific Rebels,

les "fiers-à-bras de quartier", les vendeurs de drogue et "les homosexuels".

Insistant sur le "groupe à Guy Laflamme", M. Lavoie a précisé que ces individus, âgés de 25 à 40 ans,

(Suite à la page A2, 1<sup>re</sup> col.)

☐ autres textes et photos en page A-9



Le grand lièvre bleu t'invite une dernière fois à lui faire parvenir ta carte au trésor. Mais déjà, il est comblé! Il a reçu près de 1,700 cartes jusqu'ici. Ta page préférée est également remplie de beaux travaux. Tout ça et plus encore dans le cahier C.

## Pauvre comme un sénateur américain...

WASHINGTON (AFP) — Deux sénateurs américains se sont disputés mercredi à Washington l'étonnant privilège d'être le moins fortuné des membres du Sénat.

Dans cette curieuse rivalité, de récentes statistiques donnaient la première place au sénateur Paul Tsongas (Massachusetts), considéré comme le plus pauvre, avec un capital net de 49,000 dollars environ. Mais le sénateur Larry Pressler (Dakota du sud), âgé de 37 ans, vient de se poser en rival, assurant qu'il ne disposait pour sa part que de 10,000 dollars, ou 30,000 (si l'on compte ses indemnités de retraite). Ce sénateur républicain nouvellement élu proclame qu'il ne possède même pas une maison à lui au sein d'un Sénat qui compte plusieurs millionnaires en dollars et où la fortune personnelle est en général un atout politique important. "Puisque je suis le plus pauvre, autant être reconnu comme tel", a déclaré le sénateur Pressler lorsqu'on lui a demandé pourquoi il tenait à faire cette mise au point.

## sommaire

Annonces classées	D-2 à D-18
Arts et spectacles	B-2 à B-5
Bandes dessinées	C-4
Bridge	D-17
Carrières et professions	A-12 et A-13
Décès	D-19
Economie-finances	B-6 à B-8
Editorial	A-6
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-15
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-14
Où aller à Québec	B-2
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-4
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-4

## météo

Nuageux avec éclaircies, vents modérés. Demain, ensoleillé.

détails en page D-2

## Enoncé de politique économique

# Québec opte pour "l'entreprise"

par Jean-Paul GAGNE

Qualifiant l'entreprise de "cellule de base de l'économie", l'énoncé de politique économique rendu public hier par le gouvernement constitue "un virage vers une approche par l'entreprise" du développement économique du Québec, selon les mots même de M. Bernard Landry, ministre d'Etat au développement économique.

Affirmant de plus que ce virage vers l'entreprise était la clé de cette politique, M. Landry a tenu à préciser que le gouvernement se conformait en cela au programme économique du Parti québécois, qui prévoyait l'intervention du gouvernement dans deux secteurs seulement de l'économie, l'assurance automobile et l'amiante, mais de façon partielle dans ce dernier cas.

On se conforme d'ailleurs au modèle suédois, a encore expliqué le ministre qui a coordonné l'élaboration de cette politique; là-bas, l'Etat ne détient pas plus de 5, 6 ou 7 pour 100 du capital-actions de toutes les sociétés du pays.

Cet énoncé de politique, qui a été appelé **Bâtir le Québec**, comprend une problématique de 523 pages et un document de synthèse, des orientations et actions de 186 pages. "C'est une approche globale intégrée du développement économique qui est un précédent au Québec, c'est un plan d'actions qui comprend une centaine de gestes qui seront posés d'ici 15 à 18 mois", a déclaré M. Landry au cours d'une conférence de presse.

L'entreprise dont parle M. Landry, c'est l'entreprise privée, l'entreprise coopérative, l'entreprise mixte et l'entreprise publique. L'accent est nettement mis sur l'entreprise privée et lorsque le document réfère à l'entreprise publique, c'est pour dire qu'on "soumettra les sociétés d'Etat à vocation industrielle et commerciale aux règles de la concurrence et de la rentabilité".

"Dans ces conditions, lit-on encore

dans le chapitre sur le rôle de l'Etat, il n'est pas exclu que l'Etat se départisse en tout ou en partie de la propriété de certaines entreprises du secteur public non stratégiques qui n'ont pas à démontrer leur intérêt économique ou qui ne peuvent pas s'imposer sur les marchés d'une manière économique et rentable." (Le gouvernement a récemment assujéti les sociétés d'Etat à la taxe de vente et il vient de vendre Samoco.)

Cette volonté de limiter et de circonscrire le rôle de l'Etat ne veut pas dire qu'il se désintéresse de toute intervention dans le secteur de la production de biens et de services: "L'Etat est dans certains cas le seul agent économique ayant la taille nécessaire pour réunir les facteurs de production permettant aux Québécois de s'implanter dans le domaine de l'énergie, de l'exploitation des richesses du sous-sol et dans certaines activités manufacturières."

On qualifie d'intéressante l'expérience de la SGF et on affirme que cette dernière se spécialisera surtout dans l'équipement destiné à l'industrie forestière et dans le matériel électrique lourd.

Signalant que les moyens de production sont déjà en quasitotalité entre les mains des agents privés de l'économie et que la responsabilité de créer des emplois incombe d'abord au secteur privé, le document affirme que "le gouvernement du Québec entend donc susciter et appuyer les initiatives privées et créer des conditions plus favorables à leur développement. Il entend rendre mixtes certaines sociétés publiques de façon à développer plus rapidement ces entreprises, notamment celles qui ont une vocation industrielle".

### Investissements étrangers

D'autre part, face aux investissements étrangers, l'énoncé de politique stipule que le gouvernement entend

(Suite à la page A2, 2<sup>e</sup> col.)

## On attend les Tran depuis des mois à Montmagny

MANILLE — Mme Tran Thi My Dang ne cesse de se confondre en excuse. Dans un anglais pénible, elle me répète que si elle avait attendu ma visite, elle aurait préparé quelque chose de spécial pour m'accueillir dans sa demeure.

Sa demeure, un quatre pièces situé dans une série de maisons en rangées, est en bordure d'une ruelle d'un quartier populaire de Manille. L'ameublement est réduit à sa plus simple expression. Elle y habite avec ses cinq enfants, âgés respectivement de 11, 10, 8, 7 et 6 ans, sa soeur, Than Thi My Thanh, une beauté de 19 ans et son frère



roger bellefeuille en extrême orient

Tran Than Phong, âgé de 10 ans, ce dernier de même que l'aîné de la famille ne sont pas encore de retour de l'école. Ils pourraient d'ailleurs tarder, car dehors il pleut à torrent. La ruelle est couverte d'au moins six pouces d'eau. Le mousson est à mi-course aux Philippines à ce temps-ci de l'année. Elle durera jusqu'à la fin de novembre. Le ciel se couvre à partir de 14h et la pluie, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, abreuve le sol jusque vers 18h.

Mon hôte est veuve. Son mari, me dit-elle, a été tué au combat, juste avant la chute du Sud-Vietnam en 1975. Grâce à un ami philippin, elle et sa famille ont pu trouver refuge aux Philippines. Cette famille n'a pas connu la vie des camps, sinon pendant quelques semaines seulement. Ces gens se débrouillent relativement bien. Ici depuis quatre ans déjà, ils sont maintenant indépendants. Ils ne sont pas riches pour autant.

La mère, âgée de 29 ans, travaille dans une manufacture de robes, rémunérée à la pièce, elle gagne ainsi de 10 à 15 pesos au cours d'une journée de huit heures, soit l'équivalent de \$1.25US à \$1.80US. Sa soeur, qui a étudié la couture aux Philippines, fait le double et contribue ainsi à la subsistance de l'unité familiale. Cette dernière parle en outre couramment le tagalog, un dialecte local surtout utilisé par les couches populaires. Le filipino est la langue officielle, bien que l'anglais soit utilisé couramment. Les Philippines, tout au long de leur histoire, ont connu la présence des Espagnols, qui y ont surtout laissé leur marque, puis, plus récemment, celle des Japonais et des Américains. Ces derniers, comme partout ailleurs dans le Sud-Est asiatique ont aussi laissé des traces indélébiles.

Le cas de cette famille vietnamienne a connu, semble-t-il, quelque imbroglie bureaucratique. Les formulaires exigés par Immigration Canada et Immigration-Québec n'avaient été complétés que par une seule des deux adultes. L'un des enfants, qui a eu une mauvaise grippe devait passer un dernier examen médical cette semaine. Pourtant, cette famille est attendue depuis

(Suite à la page A2, 2<sup>e</sup> col.)

## 7 personnes en otage dans une caisse pop

ADAMSVILLE (D'après PC) — Sept otages étaient toujours prisonniers tôt, ce matin, de deux individus armés dans la Caisse populaire d'Adamsville, une municipalité voisine de Cowansville. Un huitième otage avait été libéré peu avant minuit en échange de sandwiches.

La police poursuivait les négociations pour la libération des autres retenus prisonniers depuis hier matin mais refusait de dévoiler les demandes des voleurs.

Les deux hommes ont raconté aux journalistes dans des conversations téléphoniques qu'ils exigeaient que des reporters les escortent dans deux automobiles, eux et leurs otages, jusqu'à Montréal.

Ils ont dit que les otages seraient libérés un à un en cours de route. Ils ont aussi exigé des stupéfiants et des cigarettes.

La Sûreté du Québec n'a pas (Suite à la page A2, 1<sup>re</sup> col.)



# Un palais de justice où les gens se sentiront à l'aise

par J.-Claude RIVARD

Le citoyen doit se sentir à l'aise et se retrouver dans un palais de justice. Les gens

qui y travaillent doivent s'y sentir heureux.

Selon l'architecte québécois Gilles Chabot, cette idée

maîtresse a guidé la réalisation du projet primé hier, son projet.

D'autres principes de base

soutiennent aussi cette idée, si l'on tient compte de ce que les ministères des Travaux publics et de la Justice avaient en tête lorsqu'ils ont lancé un concours d'architecture à travers le Québec, en mars.

À l'heure de 1980, un palais de justice est un centre de services publics. Les juges, les avocats et les officiers de justice devront se déplacer vers les justiciables et non plus l'inverse.

Il faut éviter certaines erreurs d'aménagement commises lors de la réalisation du palais de justice de Montréal.

Il faut intégrer l'ensemble adéquatement dans un environnement urbain, en construisant par exemple le palais de justice sur la plaque tournante des moyens de communication et en octroyant aux piétons la place qui leur revient.

Il importe de tenir compte des progrès de la science, notamment en ce qui concerne l'électronique, et les besoins énergétiques de l'heure.

Ces priorités qui se dégagent substantiellement des conditions posées dans le concours d'architecture, on s'en est fermement préoccupé, si on s'en remet aux propos tenus hier par l'architecte québécois Gilles Chabot, co-réalisateur du projet primé et signé par son collègue montrealais Dimitri Dimakopoulos.

## Six étages

Ce sera un édifice en apparence de verre, du moins sur ses parties les plus visibles. Il occupera une superficie d'environ 500 pieds par 250. Haut de six étages hors terre, il sera constitué de deux ailes entre lesquelles sera aménagée une grande place publique intérieure, l'atrium.

Largement éclairé par des puits de lumière, menant partout, aux corridors comme aux ascenseurs, conduisant aux étages supérieurs des deux ailes, l'atrium sera le cœur du palais de justice. Ce sera la première place publique du genre à Québec. Elle pourra avoir une certaine ressemblance avec la cour intérieure du mail sud, de Place Laurier.

M. Chabot explique que l'on a préféré construire en superficie plutôt qu'en hauteur afin de ne pas déparer trop le voisinage. On a voulu tenir compte de l'environnement urbain (v.g. voisinage avec la Gare du palais) en utilisant de la pierre pour le revêtement des murs et du cuivre pour la construction de la toiture.

À l'extérieur on verra des jardins avec des plans d'eau et même une agora, près de la Saint-Charles, où il pourrait être possible de célébrer des mariages en plein air, lors des beaux jours.

L'éclairage des salles d'audience se fera par des puits de lumière.

Environ 150 voitures (pour les juges et les cadres) pourront stationner au sous-sol de l'édifice. Le grand public pourra utiliser un stationnement de 500 places aménagé sous l'autoroute Dufferin-Montmorency. Des passerelles pour piétons relieront

directement le palais de justice et ce stationnement. Un corridor supplémentaire reliera éventuellement le palais de justice au prolongement projeté du Mail Saint-Roch. À l'est, un autre corridor ira éventuellement rejoindre la future gare intermodale.

C'est toutefois par l'arrière, du côté de l'autoroute que se fera la circulation des fourgons cellulaires. Les cellules seront installées au sous-sol de l'aile réservée au secteur pénal. Un système d'ascenseurs et de couloirs sécuritaires permettra de conduire les accusés aux salles d'audience.

## L'intérieur

L'aile sud-nord logera principalement les cours civiles et les centres de services. La cour des jeunes délinquants occupera la partie sud, à proximité des cours civiles. L'aile est-ouest en bordure du futur parc de la rivière Saint-Charles, logera les cours criminelles.

La répartition des services, par les étages, a été pensée en fonction de leur utilisation. Le premier étage, sera celui du grand public: bureau d'enregistrement, centre des dépôts volontaires, kiosques d'information, cafétérias, salle de presse, sans négliger la salle de mariage, y prendront place.

Les greffes seront au deuxième étage, une distinction très nette étant cependant faite entre les greffes civiles et les greffes des cours criminelles, de façon à ne pas mélanger inutilement deux types distincts de clientèle. Entre les greffes, on logera les services auxiliaires (informatique, sténographie, etc.).

On respectera la coutume voulant que chaque palier judiciaire loge à un étage distinct.

Le dernier étage sera réservé à des fins plus spécialisées. C'est là, par exemple, que se trouvera le local et la bibliothèque du barreau.

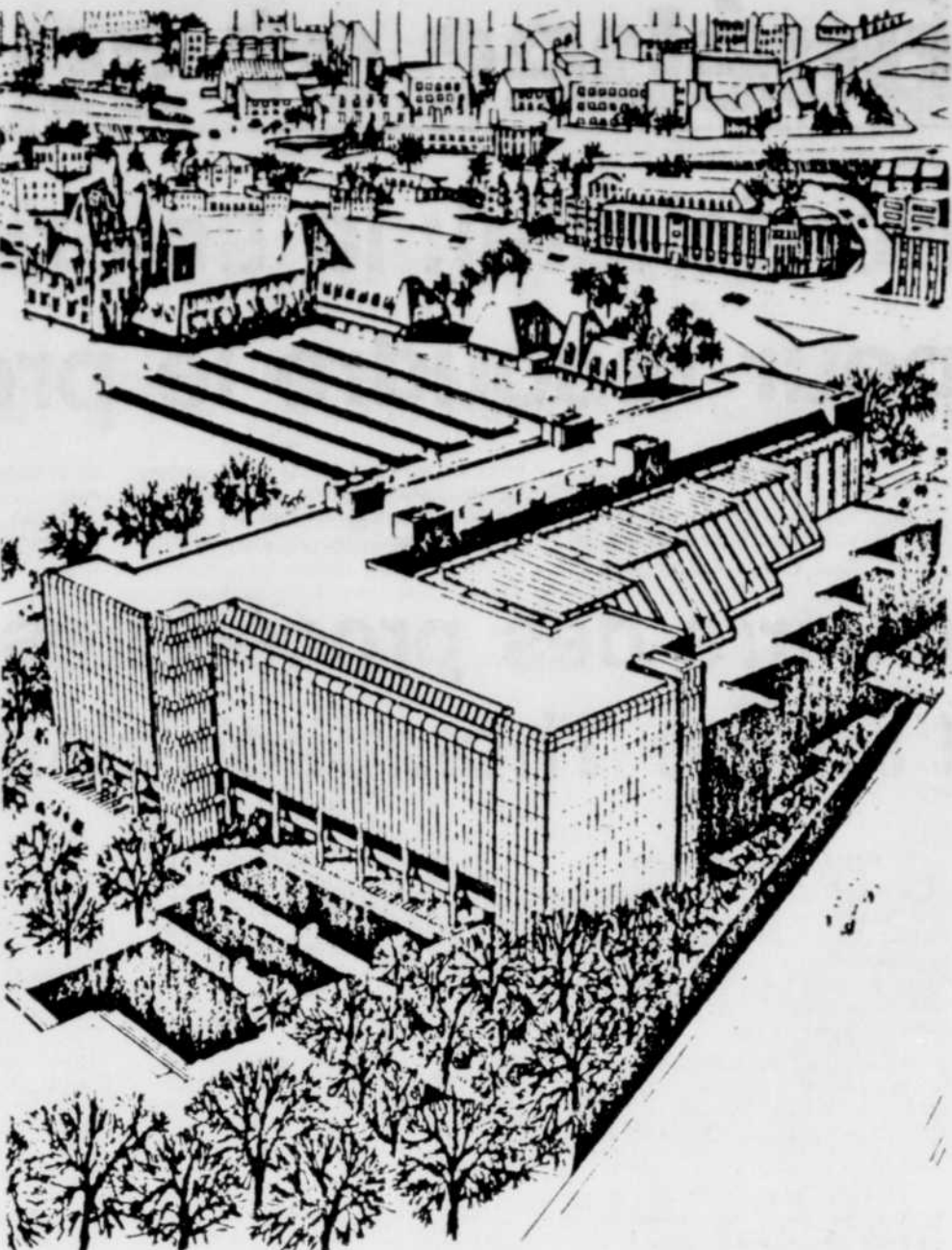
Le projet prévoit l'aménagement d'une grande salle de 500 places que l'on utilisera pour les assises et en certaines circonstances particulières.

## L'énergie

Selon M. Chabot, on s'est soucie sérieusement de la question énergétique. Grâce à ses puits de lumière et à la conception de l'atrium central, le palais de justice sera partiellement chauffé par le soleil. Ces incidences ont été calculées à l'aide d'un ordinateur et l'on en est à 35 pour 100 en deça des normes imposées, en ce qui a trait à la consommation énergétique, dit-il.

Par ailleurs, le toit plat de l'édifice a été conçu de façon à pouvoir recevoir éventuellement des capteurs solaires. Au sous-sol, on a prévu des espaces pour y disposer des accumulateurs et des réservoirs. Les puits de lumière offrent aussi, à quelques degrés près, exactement l'angle requis pour le chauffage solaire.

On entend le réaliser avec des des "matériaux durables" d'origine et de fabrication québécoises dans une proportion de 85 pour 100.



Le futur palais de justice, un édifice de verre de six étages destiné à s'harmoniser avec le secteur urbain environnant.

# Une réalité à l'automne 1983

par Jean-Claude RIVARD

Attendu depuis plus de 10 ans, le futur palais de justice de Québec sera une réalité dès l'automne de 1983.

Telle est l'annonce faite hier, par le ministre québécois des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellet, alors qu'elle dévoilait la maquette gagnante d'un concours d'architecture lancé en mars chez les architectes et les ingénieurs du Québec pour en assurer la réalisation.

Le nouvel échafaudier rappelé par Mme Ouellet révèle que les travaux de construction seront entrepris dès l'été prochain et que l'on procédera, d'ici là, à la préparation des plans et devis, de même qu'aux procédures usuelles d'appel d'offres.

Le palais de justice pourra vraisemblablement être réalisé en deça du budget de \$41,4 millions, dans le quartier St-Roch, à proximité de la Gare du palais et des Halles.

Le projet gagnant a été choisi par un jury de 12 personnes présidé par l'architecte-urbaniste Jean Ouellet et représentant, entre autres, la magistrature, le barreau, le gouvernement, la ville de Québec et les corporations professionnelles intéressées.

Le choix du jury s'est fixé sur le projet de l'équipe d'architectes et d'ingénieurs présidée par l'auteur des plans de l'université du Québec à Montréal, M. Dimi-

tri Dimakopoulos. L'architecte québécois Gilles Chabot a été présenté comme représentant du groupe.

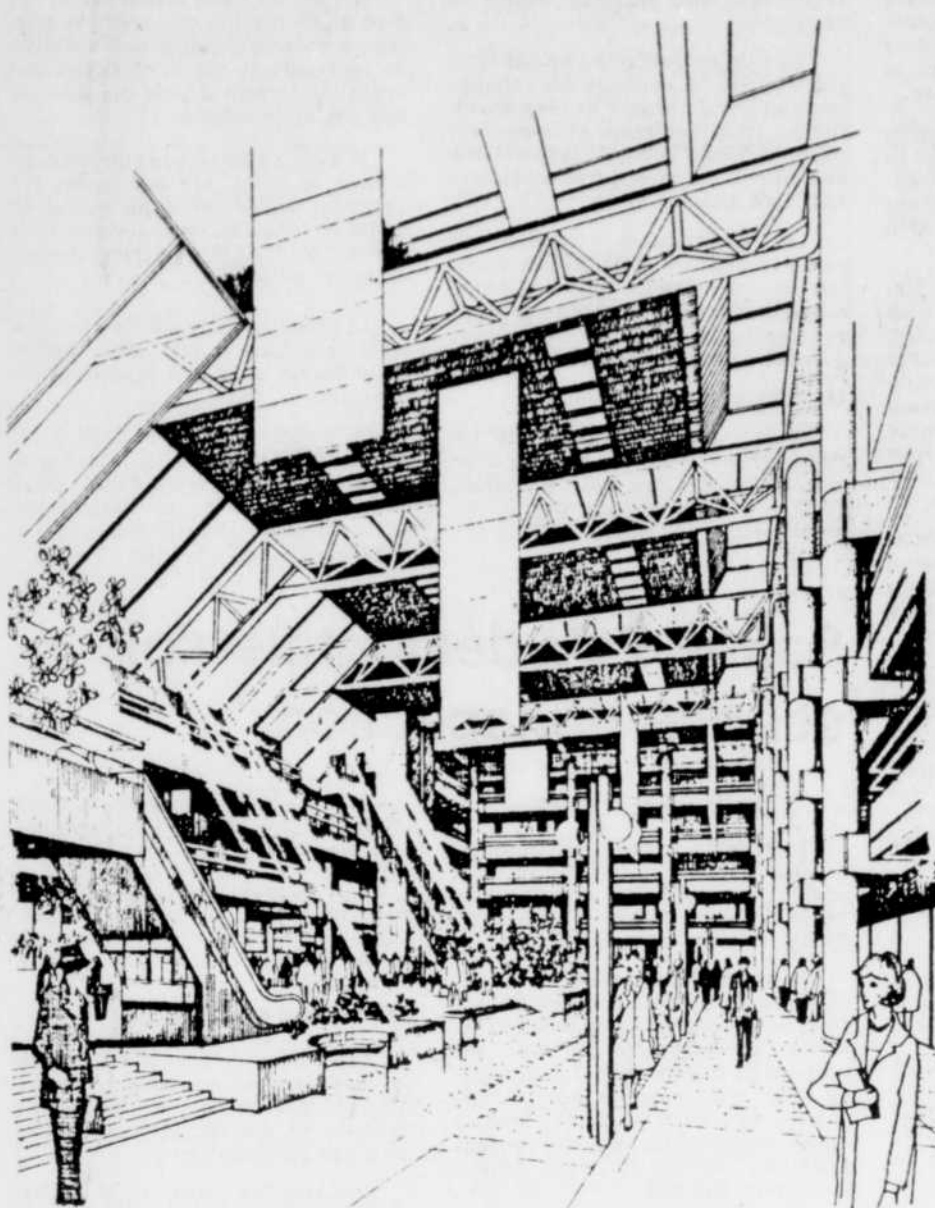
Le jury, assisté de six sous-comités a siégé une dizaine de jours, pendant le mois d'août, avant d'en venir à une décision finale.

Un rapport présenté par le président du jury M. Jean Ouellet, révèle que les travaux présentés étaient d'une très grande qualité et que l'on a, notamment, eu beaucoup de difficulté à fixer un choix définitif en ce qui concerne trois des projets présentés.

Chaque équipe participant au concours lancé par le ministre des Travaux publics est en droit de toucher des honoraires de \$110.000, dont une avance de \$60.000 devait être versée au cours de l'été.

Outre ce \$60.000, l'équipe gagnante pourra toucher des honoraires totalisant \$647.000 pour la première tranche de \$15 millions du coût des travaux, et 3,3 pour 100 de l'excédent.

Soit dit en passant, le budget du projet (\$41,4 millions) comprend tous les frais de construction, sans toutefois couvrir le coût d'achat du terrain, du mobilier, les frais légaux, les honoraires professionnels, le pourcentage (1 pour 100) relatif aux œuvres d'art, et le coût de déplacement des services publics. On croit que le coût total de réalisation du palais de justice pourrait voisiner les \$45 millions.



L'atrium ou "place d'accueil" sera la première place publique intérieure de Québec. On veut que les gens y soient à l'aise et puissent s'orienter facilement dans ce centre de services qu'est devenu le palais de justice contemporain.

# CTCUQ Tapin sommé de se rétracter

par Michel CORBEIL

La reprise du transport en commun dans la région pourrait être encore retardée à la suite, cette fois, d'une controverse impliquant le président du conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, M. Léonard Bouchard, et le président du Syndicat des employés de garage, M. Roland Tapin.

M. Bouchard réclame que M. Tapin retire publiquement les propos qu'il a tenus, jeudi dernier, lors d'une assemblée à laquelle assistait un journaliste du SOLEIL. Pour le président du syndicat, il ne saurait être question de se rétracter.

M. Bouchard juge diffamatoire les déclarations de M. Tapin. "Vous avez soutenu, affirme M. Bouchard dans une lettre envoyée au président du syndicat, que l'article sur les contrats à forfait prenait une nouvelle importance depuis que l'administration de la CTCUQ est confiée à des élus qui doivent compter sur l'appui d'entreprises privées pour assurer leur réélection."

"Une telle affirmation, poursuit M. Bouchard, en plus de constituer une accusation tout aussi gratuite que malicieuse, ne peut être motivée que par la mauvaise foi ou par la plus pure inconscience. Votre geste a sérieusement compromis le processus de négociation en

cours. Il s'agit d'une attaque sans aucun fondement qui porte atteinte à l'intégrité des administrateurs de la commission."

"Nous n'attendons pas moins de vous (M. Tapin) qu'une rétractation publique, ce qui constituerait, quant à nous, un geste probant pour l'établissement, au sein de la commission, de relations patronales-syndicales équitables."

## Pas question de se rétracter

Joint, tard hier soir, à son domicile, le président du Syndicat des mécaniciens, M. Roland Tapin, s'est dit surpris de la lettre envoyée par M. Bouchard. "A première vue, je ne vois absolument rien qui soit matière à rétractation. Demain matin, je rencontre l'exécutif syndical et nous verrons s'il y a lieu de commenter la missive."

"Je suis comme vous: je me pose des questions sur les intentions de la commission, déclarait M. Ta-

pin qui n'avait pris connaissance de la lettre que quelques minutes plus tôt. Veulent-ils nous provoquer? Veulent-ils profiter de ma déclaration aux médias pour casser les négociations? Je n'en sais rien. En tout cas, depuis la publication du rapport Blain, il y a eu une accélération épouvantable des négociations de la part des administrateurs."

"La lettre de M. Bouchard nous accuse de ne pas manifester de disponibilité pour négocier. Il nous reproche d'avoir refusé, à deux reprises, durant les fins de semaine. Nous avons négocié durant une fin de semaine et cela n'a rien donné. Dire que la commission a été quasiment quatre mois sans nous adresser la parole!"

"Je ne sais pas ce qui se trame. Mais, c'est pas comme ça que les négociations entre les deux parties vont progresser", conclut M. Tapin en faisant allusion à la lettre de M. Bouchard.

**Exposition-Vente d'Antiquités**  
 Place Laurier, St-Foy, P.Q., Mail Nord  
 jeudi, vendredi, 6 et 7 septembre de 9h à 21h  
 samedi, 8 septembre de 9h à 17h  
 Plus de 20 antiquaires du Québec, des Maritimes et de l'Ontario  
 Admission Gratuite

**SAINTE-FOY**  
**ESPACE À BUREAUX À LOUER**  
 Centre-Ville, 7.000 pi. ca. aménagés.  
 Climatisation, électricité, entretien, stationnements inclus.  
**DELTA-DES GOUVERNEURS INC.**  
 A. Parent 653-1460

**NOUS EVALUONS TOUT**  
 Immeubles, dommages, meubles, automobiles, machineries, terres, avions, etc.  
**SERVIBEC ENR.**  
 Évaluateurs agréés  
 (418) 681-5666

**IMPRESSION ST-PASCAL ENR.**  
 • Travaux d'imprimerie  
 • Faire-part  
 Jour - soir: 661-2749  
 1275, av. Mauffils, Québec

**CHA-CHA - VALSE - SAMBA - ROCK ETC.**  
**DISCO**  
**CLAIRE**  
 SPECIALISTE EN DISCO  
 VOUS INVITE À UN ESSAI GRATUIT CHEZ  
**VALENTINO**  
 523-2400 688-9997

**Celui qui doute est un sceptique. Celui qui ne doute pas est-il un antiseptique?**

Un gros lot de plus de \$ 100 000 chaque vendredi

**6/36**

**CBV RADIO AM 980 maintenant**

**5 watts**

Avec Louis Thiboutot, Jean-Maurice Bailly, Lizette Gervais, Jacques Boulanger, Andreeanne Lafond, Gilles Jobidon, Jacques Bureau, Louis Hardy, Pierre Paquette, Christiane Suzor, Mouffe Jacques Langrand, Richard Joubert, Renee Hudon, Reginald Martel, le Pere Legault, Raymond Labrecque, Daniel Guerard, Raoul Duguay et bien d'autres.

**CBV/980/AM**

# québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

## Neufchatel: la scierie présenterait un autre projet pour résoudre le problème de pollution par le bruit

par Jean GARON

Des représentants du Service de protection de l'Environnement ren-

contrent aujourd'hui M. Henri C. Leduc, un des propriétaires de la scierie située à Neufchâtel dont les opérations "polluent" l'univers des résidents

de ce quartier depuis maintenant trois ans. Cette rencontre de nature technique survient au moment où les négoc-

iations en vue de la mise en place d'une solution permanente au problème de la pollution par le bruit dont souffrent les propriétaires riverains de la scierie sont dans une impasse.

LE SOLEIL faisait état le 26 juillet dernier des doléances des propriétaires riverains qui semblaient désespérés de pouvoir obtenir gain de cause dans leur recherche d'une solution permanente.

La solution étudiée depuis plusieurs mois prévoit l'édification d'un talus d'une hauteur de 25 pieds avec une base de 95 pieds et d'une longueur de 1.500 pieds qui devait permettre de constituer un écran bloquant la route au bruit de la machinerie extérieure utilisée par la scierie. Ce talus serait coiffé d'arbres destinés à lui donner un aspect esthétique plus acceptable.

Il y a cependant plusieurs obstacles à la réalisation de ce projet, à commencer par le coût qui serait, selon certaines estimations, de plus de \$150.000.

La réalisation de ce projet nécessiterait également que les propriétaires riverains cèdent une partie de leur terrain, soit environ 40 pieds. Tous les propriétaires ne semblent pas prêts à le faire. A moins que ce ne soit des terrains situés aux extrémités du talus, son efficacité serait considérablement réduite sinon complètement annulée.

Il y aurait plus encore. Alors que les propriétaires seraient prêts à faire certaines concessions pour que le projet se concrétise, la scierie et la ville de Québec seraient incapables d'en arriver à une entente entre elles.

M. Henri C. Leduc, de même qu'un porte-parole du cabinet du maire, M. André Savard, ont souligné que tant la scierie que Québec veulent s'assurer d'une protection adéquate en cas de poursuites.

M. Leduc qui craint même que le talus ne soit pas à l'abri des intempéries comme les pluies torrentielles des dernières semaines veut s'assurer qu'aucune poursuite ne puisse ulté-

rieurement être intentée contre la compagnie.

La ville de Québec ne souhaiterait pas, de son côté, conclure des ententes susceptibles d'engager sa responsabilité ad vitam aeternam et la rendant passible de poursuites de la part d'une ou l'autre des parties qui se considéreraient lésées dans ses droits.

Les propriétaires riverains qui considèrent avoir déjà suffisamment fait les frais depuis trois ans aimeraient bien que le "monticule de mots" se transforme le plus rapidement possible en monticule tout court.

### Un nouveau projet

Il se pourrait fort bien que les citoyens soient bientôt appelés à se pencher sur un autre projet qui serait, celui-là, mis de l'avant par le copropriétaire de la scierie, M. Henri C. Leduc.

Il s'agirait cette fois d'édifier un mur d'une dizaine de pieds de hauteur, fait de béton, dont la réalisation ne nécessiterait que la cession d'une bande de terrain de dix pieds de la part des propriétaires.

M. Leduc croit que ce mur, contrairement au talus, offrirait toutes les garanties de sécurité et de durabilité en même temps qu'un coût de réalisation qui pourrait être inférieur à celui du projet initial.

La direction de la scierie a de plus tenté de réduire le bruit de la machinerie lourde utilisée à l'extérieur de son usine.

Ce projet apparaît réaliste à M. Leduc dans la mesure où il faut que les propriétaires acceptent aussi qu'il ne puisse y avoir une élimination totale du bruit, objectif impossible à atteindre en milieu urbain.

## Guerre des procédures dans l'affaire Thompson-Sainte-Foy

par J.-Claude RIVARD

Une ordonnance a été émise par la cour supérieure enjoignant à l'homme d'affaires Carol Coulombe et à la ville de Sainte-Foy de se présenter au palais de justice de Québec, cet après-midi, pour y être l'objet d'un interrogatoire après défense.

En émettant une telle ordonnance, le juge en chef associé de la cour supérieure G. Vallée signale son intention d'affecter un juge spécialement à cette affaire.

C'est M. Victorien Thompson, lequel poursuit les intimés en dommages-intérêts pour \$6.255.800 dans le présent litige, qui a pris l'initiative de procéder à l'interrogatoire après défense. C'est en partie la conséquence d'une ordonnance rendue contre lui, la semaine dernière, par le juge Vital Cliche, lui ordonnant de produire ses preuves d'ici 30 jours.

Or, comme ces éléments de preuve seraient en possession, soit de la ville de Sainte-Foy, soit de M. Coulombe, il croit nécessaire de les contraindre à les produire devant le tribunal.

M. Thompson avait assigné M. Coulombe et la ville de Sainte-Foy à comparaître au palais de justice, pour fins d'interrogatoire, respectivement les 4 et 5 septembre. Ils étaient intimés à apporter une liste exhaustive de documents.

En émettant une ordonnance fixant à aujourd'hui l'interrogatoire après défense de M. Coulombe et de la ville de Sainte-Foy, le juge Vallée estime qu'il est "dans l'intérêt de la saine administration de la justice que les interrogatoires dont il s'agit aient lieu en présence d'un juge spécialement assigné et la même journée".

On signale dans ce jugement que les interrogatoires pourraient durer toute une journée. M. Thompson qui assume personnellement la conduite de sa cause, a admis qu'il serait à propos que ces interrogatoires aient lieu la même journée, de façon à éviter des déplacements inutiles. Par ailleurs, Mes Pierre Cimon et Roger Pothier, procureurs des intimés, allèguent que la présence d'un juge spécialement affecté à l'affaire sera opportune "de façon à décider des rixes et objections qui s'élèveront probablement".

L'interrogatoire après défense se fait habituellement sans la présence d'un juge; seules les parties et leurs procureurs, ainsi qu'un sténographe, y participent. Il s'agit d'une procédure préliminaire dont le but est de permettre à un demandeur de vérifier le sérieux des arguments de défense invoqués par la partie adverse.

## Val-Bélair effectuera la réfection des rues de l'Eglise et Edimbourg

par Michel CORBEIL

Qui, les deux règlements d'emprunt pour la réfection des rues de l'Eglise et Edimbourg sont maintenant réputés approuvés.

C'est avec un soupir de soulagement que le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, a annoncé cette nouvelle qui met un terme à une guerre de procédures qui l'avait, depuis quelques mois, opposé à certains citoyens de cette localité.

Il fallait 23 signatures de résidents de la rue de l'Eglise dans le registre de la ville pour demander un référendum au sujet du règlement. Il n'y en a eu que 11. Sur la rue Edimbourg, personne ne s'est présenté pour s'opposer au projet.

La voie est maintenant libre pour les travaux de réfection qui débuteront le premier octobre prochain pour se terminer, selon le maire Dubé, vers le 15 novembre. Nous pourrions enfin recevoir les subventions du gouvernement pour refaire ces rues, affirme M. Dubé. Je n'ai aucune crainte de ce côté: je les recevrai du gouvernement. Pour la rue Edimbourg, la subvention garantie est de l'ordre de \$72.000, alors que le montant est de \$115.000 pour la rue Eglise Sud. Comme prévu les emprunts, qui totalisent \$375.000 pour l'Eglise Sud et \$180.000 pour Edimbourg, seront principalement remboursés par les propriétaires-lecteurs de ces rues. Et par les subventions.

Le conseil a réussi à faire adopter ces règlements face à une opposition systématique d'une mince couche de la population, conclut le maire Dubé.

### L'opposition demeure

Un des opposants à ces règlements d'emprunt n'a pu cacher son amertume devant la tournure des événements. Selon M. Polydor Parent, un porte-parole d'un des groupes de citoyens opposés à l'emprunt, le maire Dubé a contourné les règlements.

C'est une bien drôle de façon d'agir. Je crois que le maire se fout de la gueule de la population qui a battu par trois fois ses règlements d'em-

prunt. Démocratiquement, on les a arrêtés ces fameux règlements, mais, je me demande si la démocratie, ça existe vraiment à Val-Bélair.

Ça fait mal au coeur de se battre pour perdre ainsi, poursuit M. Parent. On est pas chanceux à Val-Bélair. On continue toujours de nous manipuler."



Le Soleil, Roland Marcoux

### Chez le ministre

Des travailleurs de Vibrek, qui sont en grève depuis le 2 janvier dernier, ont décidé, hier, d'occuper le bureau du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, pour que ce dernier nomme un enquêteur spécial sur ce qu'ils croient être un cas d'embauche de briseurs de grève. Le ministre a donné

suite à leur requête en nommant M. Gérard-H. Raymond pour mener l'enquête sur cette affaire. On reconnaît, au premier plan, le président du syndicat des employés, M. Lionel Bélanger, à gauche, et le conseiller syndical, M. Robert LeParc, à droite.

## Limoulu: un chien fait avorter un vol

Un chien a fait avorter, mercredi soir, un vol à main armée dans un logement du quartier Limoulu, à Québec.

Vers 22h, deux jeunes individus sont entrés dans la maison, après avoir frappé à la porte. La dame de 57 ans qui avait reçu les malfaiteurs fut alors sommée, sous la menace d'un revolver, de leur remettre l'argent qu'elle possédait.

En faisant savoir aux intrus qu'elle n'avait pas d'argent dans sa maison, la femme appela son chien qui se chargea de faire fuir en vitesse les deux visiteurs trop exigeants...

## Visiteur français

RIMOUSKI — L'Université de Québec à Rimouski accueillait cette semaine le président de l'Université de Pau, en France, M. Daniel Levrier, dans le cadre de visites-échanges entre professeurs et étudiants des deux universités.

Au cours d'une rencontre avec des représentants de la presse rimouskoise, M. Levrier a expliqué que ces deux universités ont plusieurs caractéristiques communes, en ce qu'elles sont toutes deux de jeunes institutions et qu'elles desservent des régions périphériques ou éloignées.

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse

### Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
9172	2 300 feuilles d'aluminium pour panneaux de signalisation	Québec
Clôture de la soumission: 20 septembre 1979 à 15 h		
9170	cigarettes et confiserie diesel coloré	Québec
Clôture de la soumission: 21 septembre 1979 à 15 h		
9165	8 385 000 litres de carburant diesel coloré	île d'Anticosti
	2 865 000 litres de gazoline régulière	
Clôture de la soumission: 25 octobre 1979 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:  
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,  
Bureau des Appels d'offres,  
1155 rue Carle-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8.  
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général  
Gaston Ouimet

### Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Projet: 6341-02-79-2036 — Construction d'un réseau d'épout et d'un système de traitement des eaux usées au Camp Waconichi, Côte Abitibi-Est, Québec. Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec, et qui auront requis les plans et devis en leur nom. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 7 septembre 1979 par remise d'un montant de 5 \$ soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non-remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère Tourisme, Chasse et Pêche, Direction des Parcs, 373 3ième Rue, Chibougamau, G8P 1N4 et au Ministère Tourisme, Chasse et Pêche, Direction Régionale des Parcs, 50 boulevard Harvey, Jorquière, G7X 8L6.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16ième étage, 150 est. boul. St-Cyrille, Québec, G1R 4Y3.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association des Constructeurs professionnels du Saguenay, Lac St-Jean, Chibougamau. Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au montant de 6 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 3 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:  
Vendredi, le 21 septembre 1979  
à 15:00 heures.

Jacques Lefebvre  
Sous-ministre adjoint

Projet: 6341-03-79-1069 — Construction d'un réseau électrique, d'égout, d'égout et divers travaux de génie civil au Jardin Zoologique de Québec.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 7 septembre 1979 par remise d'un montant de 10 \$ en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non-remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «La Capitale», 16ième étage, 150 est. boul. St-Cyrille, Québec, G1R 4Y3, (téléphone: 418-643-2210).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au montant de 8 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 4 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:  
Vendredi, le 21 septembre 1979 à 15:00 heures

Jacques Lefebvre  
Sous-ministre adjoint



### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE DU VALLON" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à vendredi, le 21 septembre 1979, à ONZE HEURES (11 h) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45. Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour cet appel d'offres sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions. La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE  
ANTOINE CARRIER, Avocat.

Québec, le 30 août 1979

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

## dans nos régions

### La campagne référendaire lancée le 16 dans Duplessis

SEPT-ÎLES — La campagne référendaire dans la plus grande circonscription du Québec, soit Duplessis, sera officiellement lancée le 16 septembre. Le député de Duplessis, M. Denis Perron, a révisé hier matin devant le Cercle de presse de Sept-Îles que ce lancement se fera dans cette ville à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du PQ-Duplessis à laquelle les 4.200 membres en règle sont invités. M. Perron a affirmé qu'entre 700 et 800 personnes bénévoles travailleront dans l'organisation péquiste au cours de cette campagne, en plus du comité de 20 membres composé de membres plus actifs qui vendront systématiquement la thèse de la souveraineté-association.

### Rayonier: un conflit suivi de très près

SEPT-ÎLES — Le député de Duplessis, M. Denis Perron, a pris des informations auprès des deux parties engagées dans le conflit qui paralyse depuis le 4 juin dernier l'usine de pâte à dissoudre de Rayonier Québec, à Port-Cartier. M. Perron a déclaré qu'il suivait de près ce conflit et a assuré que le ministre du Travail était informé sur l'état de la situation. Rayonier ne semble pas vouloir négocier; des rumeurs veulent que des ordres soient venus de haut de retarder un règlement, a dit M. Perron.

### Sécurité aérienne: des mesures plus sévères

SCHEFFERVILLE — Un enquêteur du ministère fédéral des Transports devait retourner à Montréal aujourd'hui après avoir analysé les causes de deux récents accidents d'hydravions qui ont fait sept morts dans le nord-est québécois. Selon le chef de police de Schefferville, M. Raymond Brochet, il est probable que le ministère soit prié d'établir des mesures de sécurité aérienne plus sévères, surtout à l'époque où il se trouve un millier de chasseurs et de pêcheurs dans la région. "Avec toute cette circulation aérienne, a noté M. Brochet, il n'y a même pas une seule tour de contrôle".

### Subvention pour le chantier maritime de Gaspé

Les Pêcheurs unis du Québec recevront une subvention de \$462.200 de la part du ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale (MEER) pour la reconstruction du chantier maritime de Gaspé qui a brûlé le 20 février dernier. La nouvelle sera rendue publique le 27 septembre. Cette subvention qui s'ajoute à une autre de \$250.000 que le gouvernement du Québec (MIC) versera aux Pêcheurs unis permettra probablement à l'entreprise de commencer dès cet automne les travaux de construction du nouveau chantier pour le terminer, si possible, avant la saison de pêche de 1980.

### Enquête à Saint-Joseph

SAINT-JOSEPH DE BEAUCE — Les édiles de cette municipalité ont demandé la tenue d'une enquête sur l'administration municipale de Ville Saint-Joseph afin de clarifier hors de tout doute les interventions du conseil et l'absence totale de conflit d'intérêt ou de détournement de fonds par les élus municipaux.

### Des propos choquants

Les récents propos du ministre Claude Charron, à la suite des Jeux du Québec en Beauce, ont soulevé l'ire du président de la Commission scolaire régionale de la Chaudière. Dans une lettre envoyée au premier ministre Lévesque, le président Marius Bélanger dénonce les "affirmations cavalières" du ministre Charron et trouve inopportun "l'appel démagogique qu'il a lancé".

### Services installés au lac Baie d'Or

PINTENDRE — A la grande satisfaction des quelque 600 citoyens habitant le secteur du lac Baie d'Or, à Saint-Louis-de-Pintendre, le problème de pollution causé par les égouts et sévissant depuis quelques années peut enfin être solutionné. Le contrat pour la construction d'un réseau complet d'aqueduc et d'égout sera signé dans huit jours environ, selon ce que prévoit le conseil municipal.

### Aigle d'OR consciente des dangers de pollution

LEVIS — Un porte-parole de la raffinerie Aigle d'Or a affirmé que la compagnie est consciente des dangers de pollution par le pétrole et ses dérivés. Il commenta la nouvelle publiée dans LE SOLEIL du 21 août dernier, faisant état d'une "marée noire" à Lévis. Une enquête menée par Environnement Canada avait cependant démontré que la société Aigle d'Or n'était aucunement responsable dans le cas mentionné.

### Une demi-compensation

SAINT-GEORGES — L'augmentation du prix du lait accordée par le fédéral ne correspond qu'à une augmentation annuelle de 7 pour 100. C'est ce qu'a déclaré M. Marcel Giguère, directeur général de l'UPA de Québec-Sud, en précisant que ces récentes décisions contribuent à indexer en partie seulement le revenu des producteurs laitiers. Selon lui, ces décisions ont d'ailleurs été accueillies assez froidement par les organismes de production visés, puisqu'au cours des 12 derniers mois, le prix des fournitures agricoles a augmenté de 15,5 pour 100.

# Pétition pour municipaliser les deux plages du lac Saint-Joseph

par Raymond GAGNE

La plage Germain et la plage du lac Saint-Joseph devraient être acquises, aménagées et gérées par une commission intermunicipale à laquelle participeraient des représentants de ville Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac.

C'est, en substance, ce que demande le comité des citoyens de Fossambault qui a remis, mardi dernier, au maire Fernand Lucchesi, une pétition portant 164 signatures.

Des propriétaires, résidents et habitués de la plage du lac Saint-Joseph ont endossé la pétition dont le maire de Ville Lac-Saint-Joseph, M. Arthur Bédard, et les ministres Louis O'Neill, Guy Tardif et Jacques Lévesque ont reçu copie.

Par cette pétition, le comité réclame la création immédiate d'une commission intermunicipale dont le mandat consisterait à acquérir, aménager et gérer la plage Germain et la plage du lac Saint-Joseph.

Elle aurait pour tâche première de travailler à obtenir des autorités provinciales les subventions nécessaires à l'acquisition des deux plages et devrait être composée majoritairement de résidents du Lac-Saint-Joseph.

Cette pétition a été remise aux autorités de Fossambault-sur-le-Lac quelques heures seulement avant que, au cours de sa séance régulière du mois de septembre tenue en soirée, le conseil se prononce en faveur du recours au référendum.

Le maire Fernand Lucchesi avait d'ailleurs, à cette occasion, exprimé l'avis qu'il s'agissait là d'une bonne idée dont l'effet pourrait résulter en un geste positif de l'Etat.

### La source du débat

On sait que la compagnie Modabec Inc. cherche à obtenir un amendement au règlement de zonage de Fossambault-sur-le-Lac dans le but de réaliser, sur le terrain actuellement occupé par la plage du lac Saint-Joseph, un développement domiciliaire de 96 unités de logements.

Le projet qui comprenait jusqu'à tout récemment 112 unités, a été au début de la semaine, amendé et réduit à 96 unités, selon ce que nous a appris le président de Modabec, M. Claude Roy.

L'annonce du projet Modabec avait, on s'en souvient, soulevé une forte opposition, tant à Fossambault même que dans la région de Québec, opposition qui s'est traduite en particulier par une première pétition qui comportait 1.200 signatures, une prise de position négative du Conseil des lois de la région de Québec et la demande, par 51,8 pour 100 des propriétaires des zones contiguës, d'un scrutin secret qui sera effectivement tenu le 6 octobre prochain entre 9h et 19h.

Trois ministres du gouvernement provincial sont également intervenus dans le débat: Marcel Lévesque, de l'Environnement, Guy Tardif, des Affaires municipales, qui s'est intéressé au cas de la plage Germain et finalement, Louis O'Neill qui, en tant que député

du comté, tente actuellement d'empêcher la vente de la plage Germain à des intérêts privés et verrait d'un bon oeil que le problème de Fossambault trouve sa solution dans un objectif

similaire à celui qui est recherché pour le cas de la plage Germain.

Il semble, d'ailleurs, que dès lundi prochain, un comité interministériel de coordination entreprenne la tâche

d'élaborer une solution au problème que pose la plage Germain en attendant que les contribuables concernés de Fossambault se prononcent quant à l'avenir du projet Modabec.



Des plages qui attirent régulièrement des milliers de Québécois.

Le Soleil, Jacques Deschênes

## Rencontre sur le transport scolaire à La Jeune-Lorette

par Damien GAGNON

C'est lundi, le 10 septembre, que les commissaires d'écoles de la Commission scolaire La Jeune-Lorette rencontreront une délégation de parents de Val-Bélair et de Neufchâtel pour discuter du problème du transport des écoliers.

Cette réunion spéciale, convoquée à la demande des parents, se tiendra à 19h30 au centre administratif de la commission scolaire située au 184, rue Racine, à Loretteville.

Ces parents contestent la décision de la commission scolaire de supprimer le transport des écoliers dans les zones dangereuses.

On appelle zones dangereuses, les boulevards et rues où la circulation est dense et rapide et où il n'y a pas de trottoirs pour les piétons.

C'est le cas pour les boulevards Pie-XI à Val-Bélair et l'Ornière à Neufchâtel où le transport a été supprimé. Plusieurs accidents, impliquant des enfants, sont survenus sur ces boulevards, au cours des dernières années.

Cette décision de la commission scolaire ne touche évidemment pas le transport des enfants qui demeurent à plus d'un mille de l'école.

Mme Colette Laforest, de Val-Bélair, a déclaré, hier, que les parents concernés par cette décision de la commission scolaire, une centaine environ, avaient décidé de garder leurs enfants à la maison lundi. De plus, ils ont fait parvenir à la commission scolaire une pétition réclamant le rétablissement du service du transport scolaire.

Les parents s'étaient d'abord adressés au maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé. Ce dernier a répondu que le transport des écoliers relevait de la compétence de la commission scolaire.

### Position de la commission scolaire

Au cours d'un entretien téléphonique, le président de la commission scolaire La Jeune-Lorette, M. Gérard Lantier, a souligné que la décision des commissaires d'écoles n'a pas été prise du jour au lendemain.

Il y a trois ans, la commission scolaire mettait sur pied un comité pour étudier toute la question du transport sur son territoire. Ce comité se composait de représentants du conseil des commissaires et du comité de parents.

Selon M. Lantier, c'est à rès consultation avec les représentants des

villes qui ont d'ailleurs reconnu que la sécurité des piétons dans les zones dangereuses était de leur responsabilité, que le comité de transport, dans son rapport soumis en mars 1977, recommandait de supprimer le transport dans les dites zones.

"C'est seulement un an plus tard, soit en mars 1978, que la commission scolaire donnait suite à cette recommandation, le transport devant être aboli en septembre 1979. On voulait ainsi donner aux conseils des villes concernées le temps de s'organiser."

M. Lantier a rappelé que le transport dans les zones dangereuses n'est pas subventionné par le ministère des Transports. Il s'agit d'une dépense inadmissible pour laquelle on doit taxer les contribuables. En supprimant ce transport, la commission scolaire économise environ \$60.000.

Pour M. Lantier, il ne s'agit pas seulement d'une question d'argent mais aussi de responsabilité. "Il appartient, dit-il, aux villes de régler la circulation dans les rues et de construire des trottoirs."

Il est d'avis que le transport scolaire ne règle pas le problème. "Après 16h00, les fins de semaine et l'été, les enfants ont à traverser ces rues."

COMMISSION REGIONALE  
**JEAN-TALON**  
**AVIS AUX PARENTS  
ET AUX ETUDIANTS**

### ECOLE POLYVALENTE ORSAINVILLE

Les étudiants se présenteront comme suit:  
Le 10 septembre: accueil des élèves selon l'horaire suivant: 9h30 - 12h00 13h30 - 16h00  
Les cours débutent le 11 septembre à 8h54.  
Le transport est disponible à partir du 10 septembre aux heures régulières.

### ECOLE POLYVALENTE DE CHARLESBOURG

Les étudiants se présenteront comme suit:  
Le 10 septembre: 9h00 - 12h00  
Secondaire III général.  
Le 10 septembre: 13h30 - 16h30  
Secondaire IV général  
Secondaire pratique et formation des aides.  
Le 11 septembre: 9h00 - 12h00  
Enseignement professionnel court et long.  
Le 11 septembre: 13h30 - 16h30  
Secondaire V général.  
Les cours débutent le 12 septembre à 8h54.  
Le transport est disponible à partir du 10 septembre aux heures régulières.

Marius Lévesque  
Secrétaire général

## LE COURS DALE CARNEGIE

de  
"Parole en public  
et relations humaines"

vous permet:  
de développer  
votre mémoire  
d'augmenter  
votre confiance  
de découvrir  
votre enthousiasme  
d'améliorer  
votre communication  
de contrôler  
votre tension  
et vos soucis  
et de réaliser  
vos objectifs (rêves)



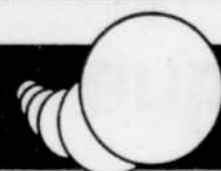
DALE CARNEGIE  
auteur du livre  
"Comment se faire des amis"

**Soirée d'information et d'inscription  
au Château Frontenac, Salon Québec  
lundi, 10 sept. à 20h**

**Début des cours: lundi, 17 sept. 1979**  
**Tél.: 829-2422 - 667-2385**

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec - Permis 749749  
CULTURE PERSONNELLE

Donné dans 52 pays depuis 1912



**Le Club LeBourgneuf vous lance la balle**

### SOYEZ EN FORME DÈS CET AUTOMNE EN JOUANT AU RACQUETBALL

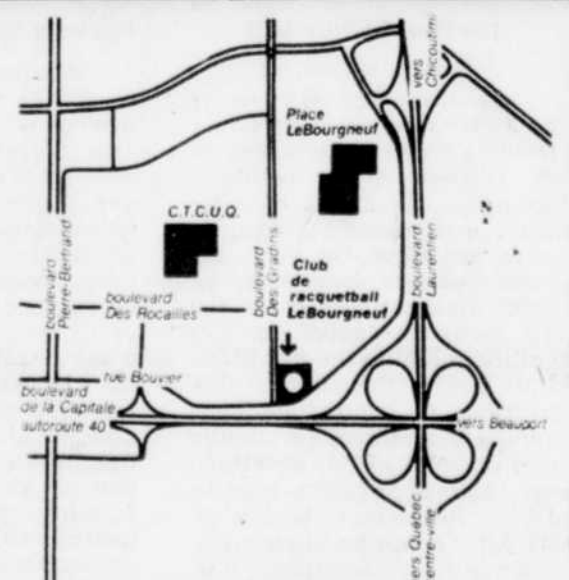
- Le racquetball est un sport de conditionnement physique
- La dépense énergétique est à peu près équivalente au "jogging"
- C'est presque aussi facile que de courir
- C'est un sport de détente et on ne se rend pas compte de l'effort fourni
- C'est un sport qui peut se jouer en couple

### Le Club LeBourgneuf vous en offre la possibilité:

- Les dix premiers courts ainsi que les services tels que tourbillon, sauna, bar, garderie sont prêts.
- Nos "pros" Richard Beaulieu et Monique Parent vous attendent.
- Un service d'évaluation "médecin sportive" est disponible dès l'ouverture
- Un programme de tournois et de rencontres sociales est prévu

Nous vous recommandons de vous inscrire dès aujourd'hui. Mais, si vous hésitez parce que vous ne connaissez pas ce sport, venez nous voir à l'ouverture, nous nous ferons un plaisir de vous initier.

OUVERTURE VENDREDI 7 SEPT.



**Le vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 septembre, nous vous offrons la possibilité de jouer 1/2 heure gratuitement.**

Les instructeurs seront sur place pour vous initier au racquetball, de 7h a.m. à 23h p.m.



**Club Le Bourgneuf racquetball**

4500, boulevard des Gradins, Québec, P.Q./C.P. 7040, Charlesbourg  
Québec G1H 1J0/Tél.: 627-3441

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur  
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général  
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier  
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Editeur adjoint  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information  
Claude Masson

Directeur de l'édition  
Marcel Pénin

## Comment "Bâtir le Québec"

Abstraction faite, pour certains, de l'idéologie sous-jacente du gouvernement québécois, l'énoncé de politique économique qu'a livré hier le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, ne peut, dans son ultime dessein, tout au moins, que faire l'unanimité chez tous les intéressés, le patronat, les syndicats, les coopératives et la population.

En effet, "Bâtir le Québec", titre de l'ouvrage qui est la somme des stratégies économiques, ne saurait être la responsabilité seule des autorités gouvernementales. Et c'est pourquoi les chefs d'entreprise les travailleurs, les consommateurs sont "invités à retrousser leurs manches pour s'atteler dès aujourd'hui tous ensemble, à la tâche d'édifier l'avenir collectif des Québécois."

Le document, sans aucun doute, pourrait être accueilli avec scepticisme après les nombreuses études économiques qui ont été publiées et les sommets économiques de La Malbaie et de Montebello, mais il faut remarquer que depuis une vingtaine d'années, on avait souvent déploré l'absence au Québec d'orientations précises et de stratégie bien articulée en matière de développement économique.

Eh bien, le vide est comblé maintenant avec la présentation d'un travail gigantesque de 523 pages qui a mobilisé les connaissances et l'intelligence de très nombreux Québécois, à

l'intérieur comme à l'extérieur de l'appareil gouvernemental.

Le gouvernement du Parti Québécois considère cet événement comme important et la présence du premier ministre René Lévesque, au côté du ministre d'Etat au développement économique, et des ministres Garon et Joron en est un témoignage.

De plus, ce n'est pas sans raison que le ministre d'Etat a rappelé qu'il fallait traduire dans la société québécoise ce principe fondamental du développement économique que "l'impulsion première au progrès d'un territoire doit venir de l'intérieur." En d'autres mots, M. Landry invite les Québécois à ne pas se fier aux autres pour se sortir de mauvaises situations. On ne peut qu'espérer dans l'intérêt de tous les Québécois que les personnages qui font fonction de "croque-mitaines" baissent un peu le ton et prennent des attitudes plus responsables.

Le débat sur l'orientation économique deviendrait purement académique si à court terme rien n'était fait pour réduire le chômage. L'action des deux paliers de gouvernement est essentielle à cet égard. Les mesures que le gouvernement québécois se propose de mettre en oeuvre, (deuxième phase du programme Opération Solidarité Economique, stimulation de construction publique et une série de mesures pour l'emploi des jeunes et des

femmes) atténueront vraisemblablement quelque peu les effets du ralentissement de l'économie.

Le document trace les grandes orientations et les principaux moyens d'action qu'entend mettre en oeuvre le gouvernement du Québec en matière économique au cours des prochaines années et gravite autour de deux pôles majeurs "l'approche entreprise" et une stratégie économique largement basée sur les atouts économiques considérables du Québec, dont les forêts, les mines et l'électricité.

Il est souhaitable que les réticences de certains milieux à l'égard de l'idéologie du gouvernement du Parti Québécois ne les empêchent pas de collaborer à la mise en oeuvre de ce vaste programme de redéploiement économique. Le premier ministre M. René Lévesque et le ministre Bernard Landry ont précisé que, sauf certains grands objectifs qui ne peuvent être atteints parce que la majorité des outils économiques échappent au contrôle économique du Québec, dans leurs grandes lignes, les solutions proposées peuvent s'accomplir dans le contexte fédéral actuel.

Toutefois, bien des objectifs et des solutions proposés dans le document ne peuvent être atteints que si les autorités fédérales veulent bien coopérer. Le gouvernement canadien a

reçu une copie de l'énoncé de politique économique afin qu'il sache où le Québec veut aller et comment il veut y aller. Au vrai, le gouvernement québécois semble compter sur une attitude plus souple des autorités fédérales qui dans le domaine des ressources naturelles manifestent le désir de respecter le droit de propriété des provinces.

Pour assurer le succès de son programme de redéploiement économique le gouvernement québécois mise d'abord sur les énormes atouts dont le Québec dispose: une population jeune, dont la scolarité est une des meilleures en Amérique du Nord; l'abondance de capitaux (l'épargne ne manque pas au Québec pour les bons projets); les ressources naturelles dont l'électricité.

Ce sont des facteurs positifs qui devraient inciter les Québécois à se convaincre qu'ils peuvent assurer leur développement économique eux-mêmes puisque des pays beaucoup plus pauvres que le Québec sont parvenus à le faire sans la contribution exagérée d'agents extérieurs.

Vraiment, ce n'est pas trop demander de voir les Québécois prendre une responsabilité accrue en tant qu'agents économiques comptant d'abord sur leur propre initiative.

Maréchal FRANCOEUR

## Un projet, pas de plan

Malgré tous les avis défavorables et toutes les mises en garde, le gouvernement Clark semble bien décidé à mettre en branle le démantèlement de Petro Canada.

Le ministre conservateur de l'Energie a en effet annoncé qu'une "étude approfondie des activités et fonctions" de cet organisme avait confirmé l'intention du gouvernement de retourner à l'entreprise privée une partie importante de l'actif de Petrocan tout en réservant à la corporation d'Etat trois fonctions: la négociation de contrats entre Etats pour l'importation de brut, la promotion de l'exploration des régions pionnières et l'accroissement de la participation des Canadiens tout en promouvant la recherche et la mise en valeur des sables bitumineux et du pétrole lourd. Aux uns, les profits; aux autres, les responsabilités.

Le gouvernement Clark ne propose pas de plan. Il en recherche un et a nommé, à cet égard, un groupe de travail de quatre hommes d'affaires très connus pour le conseiller sur la nature des avoirs qu'il serait le plus avantageux de retourner au secteur privé.

Petro Canada a pourtant été créé, en 1976, à la suggestion des néo-démocrates, pour pallier une faiblesse de l'entreprise privée dans le maintien adéquat d'un service public essentiel: le pétrole. Son rôle: combler les déficiences de l'entreprise privée trop

préoccupée par la recherche du profit.

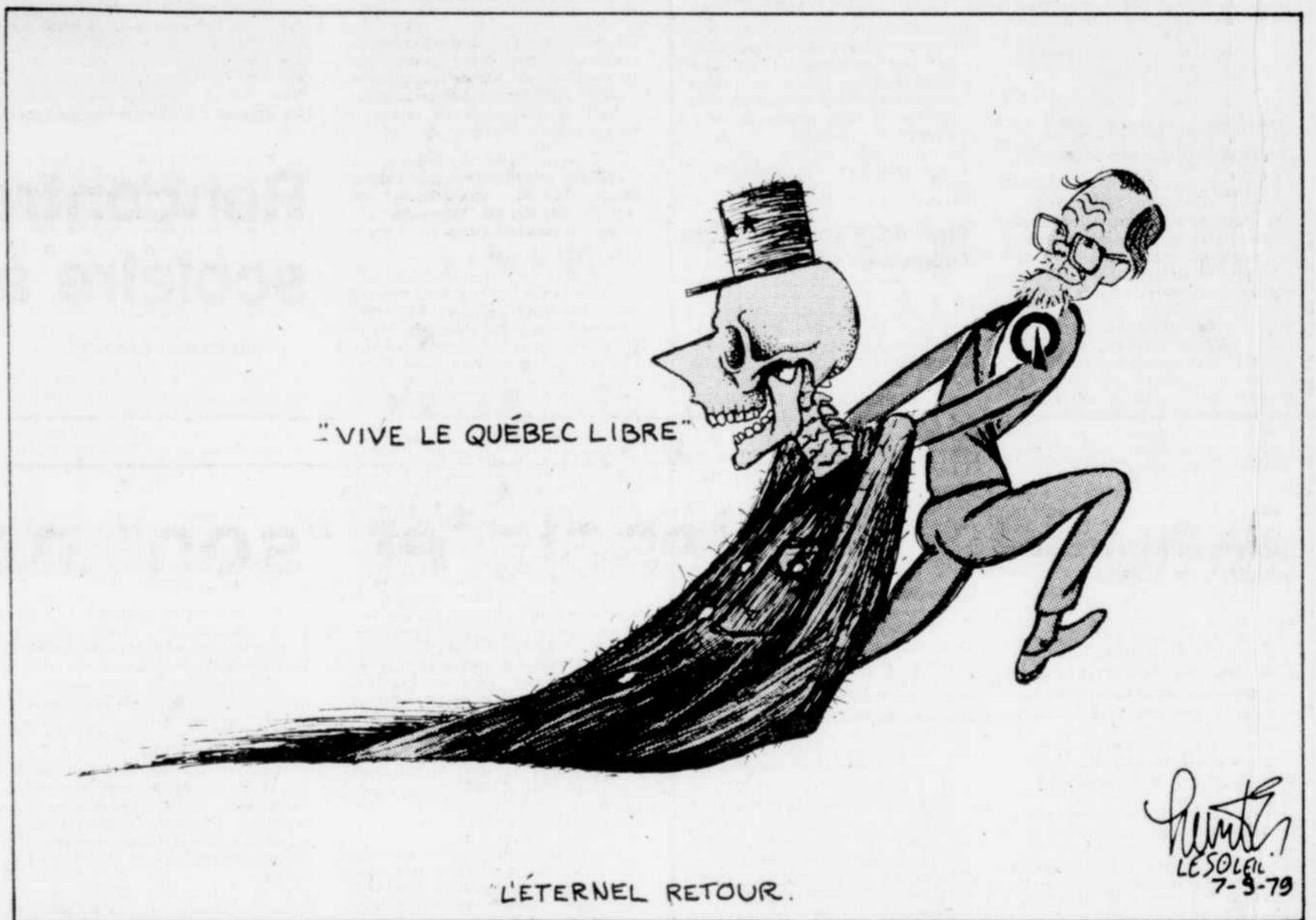
A l'époque, les grands manitous du pétrole criaient, pour la plupart, haro sur Petrocan. Il est bizarre qu'aujourd'hui on en retrouve, ou leurs successeurs, opposés carrément au projet du gouvernement Clark. C'est donc que les temps ont changé mais pas dans le sens qu'on pourrait croire.

Le fait demeure qu'on n'a jamais dit dans quel sens précis il serait préférable de faire passer une partie des avoirs de Petrocan dans le secteur privé, sans compter que la corporation a jusqu'ici donné des résultats plus qu'insperés tant dans le domaine financier que dans celui de ses diverses opérations.

Politique, cette décision l'est au plus haut point. Pour remplir une promesse politique et éviter ainsi de compromettre la crédibilité du gouvernement, les conservateurs se privent ainsi d'un des outils les plus indispensables à l'édification d'une véritable politique de l'énergie, la conjonction poussant fortement dans ce sens.

En agissant ainsi, en voulant se montrer forts et déterminés, ils ont compromis la crédibilité de leur volonté politique et continuent de poser des actes de faiblesse. Qu'il s'agisse de Petrocan ou autre chose, cela s'inscrit dans les attitudes contradictoires qu'ont déjà adoptées M. Clark lui-même et quelques-uns de ses affidés.

Paul LACHANCE



## point de vue

### La révision de la politique étrangère du Canada

par Paul PAINCHAUD

(collaboration spéciale)

■ L'arrivée au pouvoir du Parti conservateur aura contribué à accélérer le processus de révision de la politique étrangère canadienne dans lequel s'était engagé le gouvernement précédent. Or, l'une des préoccupations dominantes de notre diplomatie au cours des dix dernières années, fut d'équilibrer l'influence des Etats-Unis sur le Canada par une politique de contrepois dont l'élément déterminant devait être une plus grande ouverture sur l'Europe occidentale et le Japon. Refusant à la fois le statu quo et une politique systématique de confrontation avec les Etats-Unis, le gouvernement canadien avait choisi ce qu'il est convenu d'appeler la Troisième Option.

Cette politique ne donna que des résultats mitigés. Par la faute du gouvernement, tout d'abord, qui ne l'appliqua pas avec une détermination suffisante; par suite de transformations dans le système international ensuite, — comme la récession mondiale et la crise de l'énergie — qui limitèrent les possibilités de manoeuvre et les ressources que les Canadiens et les Européens pouvaient utiliser dans l'application de cette politique.

#### Nouvelle vision

Tout porte à croire que ces conditions prévaudront encore quelque temps. Sans renoncer à cette politique, le moment est donc venu de la compléter par une vision nouvelle du rôle international du Canada, et en particulier de situer les relations canado-américaines dans un contexte régional plus vaste, — ce qui ne fut jamais fait d'une manière systématique dans le passé, — à savoir une politique nord-américaine intégrée, dont les deux volets essentiels seraient l'Arctique d'une part, le Mexique d'autre part. Appelons cette politique la Quatrième Option, car sans nier les avantages à long terme de la Troisième, elle permet d'encadrer les relations du Canada et des Etats-Unis dans un ensemble d'objectifs plus précis et plus concrets.

L'Arctique est une région que les Canadiens commencent à découvrir. Les richesses naturelles qu'on y trouve sont importantes et encore peu exploitées. Les problèmes écologiques qui s'y posent, suite à cette exploitation, risquent d'avoir des conséquences graves pour le sud. Les populations autochtones prennent de plus en plus conscience de leur identité et revendiquent des droits qui pourraient modifier la physiologie politique de cette région.

Enfin, d'autres Etats sont de plus en plus présents dans l'Arctique, — les Etats-Unis, l'URSS, mais aussi les pays européens — créant par là une situation stratégique nouvelle pour le Canada.

Jusqu'ici, l'Arctique n'a jamais été considéré par celui-ci comme un ensemble géopolitique distinct, justifiant des mesures d'intervention cohérentes sur le plan de la politique étrangère, énergétique, scientifique, ou militaire. On commence à le faire au ministère des Affaires extérieures. Il est bien évident, cependant, qu'une telle politique n'a de chances de succès que si elle est pensée en rapport étroit avec notre politique américaine. Les Etats-Unis, en effet, ne peuvent se passer du Canada dans cette partie du monde, — c'est la seule région où il en est ainsi — et leurs intérêts y sont trop importants pour que le Canada à son tour ne doive pas en tenir compte. Le gouvernement canadien dispose donc ici des moyens d'une action spécifique et novatrice face aux Etats-Unis.

#### Le Mexique

Le Mexique, de son côté, à l'autre extrémité de l'Amérique du Nord, offre des possibilités d'un tout autre ordre. Le fait

dominant est qu'on vient d'y découvrir des réserves de pétrole qui pourraient être plus importantes que celles de l'Arabie saoudite. Les réserves de gaz naturel y sont également considérables. Cette situation ne peut laisser les Etats-Unis indifférents, surtout après les événements d'Iran. Le Mexique prend donc, aux yeux des dirigeants américains, une valeur stratégique qui forcera Washington à s'impliquer davantage dans les affaires mexicaines, tout en renonçant à son paternalisme traditionnel à l'égard de ce pays. Il n'est pas dit que cette mutation se fera sans douleur ni sans choc.

Le Mexique, en effet, n'entend pas répéter l'expérience de l'Iran. Le gouvernement du président Portillo s'oppose à ce que la production de pétrole dépasse la capacité du Mexique à absorber les revenus qui résulteraient de l'exploitation de cette richesse naturelle. Les Etats-Unis ne peuvent donc pas compter sur un approvisionnement mexicain automatique pour compenser leurs pertes ailleurs dans le monde. Des tensions sont inévitables. D'autant que le Mexique, qui ne l'a pas encore fait, pourrait entrer à l'OPEC, et que d'autres problèmes bilatéraux se posent avec les Etats-Unis. Par exem-

ple, la délicate question des immigrants mexicains illégaux. Déjà le deuxième groupe ethnique le plus important après les Noirs, on pense que d'ici vingt ans les Mexicains deviendront la première minorité des Etats-Unis. Outre les problèmes économiques et sociaux que cette migration pose aux deux pays, il est certain qu'elle est appelée à avoir des répercussions importantes sur leurs relations bilatérales.

#### Grand marché

Enfin, le Mexique a lui-même besoin des Etats-Unis pour assurer son développement industriel et pour écouler ses surplus de gaz naturel, moins en demande sur le marché américain du fait de la montée des prix intérieurs. L'interdépendance entre les deux pays est donc évidente, mais les intérêts, et surtout les perspectives idéologiques, sont également très divergents.

Le Canada ne peut pas ne pas être intéressé au premier chef par ce développement géostratégique en Amérique du Nord. Outre ses ressources énergétiques, le Mexique, avec une population de 120 millions d'habitants, deviendra l'un des

plus grands marchés de consommateurs du monde à la fin du siècle. Mexico est déjà considérée comme la future capitale du monde hispanophone, qui tend à s'affirmer comme ensemble culturel, — ce que la récente visite du roi Juan Carlos a confirmé — et ce que la diplomatie mexicaine en Amérique latine a fait apparaître au cours des dernières années.

Mais pas plus que dans l'Arctique, le Canada ne peut concevoir sa diplomatie mexicaine en dehors de ses rapports avec les Etats-Unis, dont les nouvelles relations bilatérales avec le Mexique constituent à la fois une donnée et une opportunité nouvelles. C'est par là qu'une option nord-américaine plus vaste, plus franchement régionale que la Troisième Option, donne au Canada les moyens d'une politique étrangère originale pour les années 80. La Troisième Option était un choix Est-Ouest. La Quatrième peut être un choix Nord-Sud lucide, dont le Canada a longtemps cherché en vain la méthode et l'occasion. Elles lui sont maintenant données.

M. Painchaud est professeur au département de Science politique à l'Université Laval.

# Institut Laval: un baril de poudre



— 3 —  
**Au cours des dernières années, l'Institut Laval, anciennement Saint-Vincent-de-Paul, a maintes fois fait les manchettes de l'actualité. Un journaliste de la Presse canadienne brosse un tableau de la situation. En 1976, 200 prisonniers causèrent \$500,000 de dommages.**

par Robert Winters

MONTREAL (PC) — Tout semblait plutôt calme, au début de l'été, dans les eaux généralement agitées des pénitenciers à sécurité maximum du Québec. Mais on croit déceler des signes de tension. "L'été n'est pas fini", dit prudemment le fonctionnaire Gerald Marineau en regardant nerveusement l'Institut Laval, le centenaire pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, comme l'appellent toujours les anciens détenus en échangeant des souvenirs d'épouvante.

Le fait est que la circonspection de M. Marineau était justifiée. Quelques jours après l'interview, un prisonnier était transféré au centre psychiatrique voisin après avoir détenu deux professeurs ou "instructeurs" et une trentaine d'autres bagnards dans l'atelier de la prison pendant trois jours.

Les observateurs s'intéressent vivement à ce qui se passe à Laval, à cause du déchaînement, en 1976, de plus de 200 forçats qui causèrent plus de \$500,000 de dommages.

À plusieurs milles de là, dans un bureau près de l'université McGill dans le centre-ville, le direc-

teur de la John Howard Society fait observer que l'on se préoccupe plus que jamais de sécurité au "maximum".

"Ils veulent éviter une explosion", dit M. Josh Zambrowsky. Plus à l'est, dans un quartier ouvrier surpeuplé, le chef plus militant d'un groupement de défenseurs des droits des prisonniers rit amèrement quand je lui demande si la situation s'est améliorée.

### Périodique interdit

Il n'est pas vrai que les choses se sont calmées dit M. Jean-Claude Bernheim en préparant le prochain numéro de "Face à la justice", périodique interdit dans les pénitenciers mais distribué aux parents et amis des internés.

"La répression s'accroît et elle suscite plus de suicides et de tentatives de suicides.

"Voyez le cas de Richard Racine, qui s'est suicidé le 4 juillet à Saint-Vincent-de-Paul. Tout le monde, et surtout sa famille et son avocat, voulait qu'il voit un psychiatre. Mais, on lui a refusé ça."

Non loin de là, la mère de l'ancien "féliciste" Paul Rose de-

vait bientôt entrer à l'hôpital pour y subir une opération mais, elle a pris le temps de faire un compte rendu émotif des conditions de vie, des trois prisonniers à sécurité maximum de la région de Montréal où son fils fut détenu.

"Saint-Vincent-de-Paul est le pire endroit", dit Rose, dirigeante d'un comité qui revendique la libération des anciens membres du Front de libération du Québec, qui recoururent à la violence en faveur de l'indépendance du Québec, au début des années 1960.

"C'est terrible, là, dit-elle. Il y a des rats et il s'agit de punir. On met souvent les prisonniers au trou pour des mois. Quand ils en sortent, ils sont tout à fait abattus."

### Le sort des jeunes

Quant à l'Institut Archambault, à sécurité maximum, à 30 kilomètres au nord de Montréal, les jeunes hommes de 17 et 18 ans y seraient, aux dires de Mme Rose, malmenés sexuellement par "les gros lousps" qui sont en prison pour longtemps et toujours à l'affût de "chair fraîche".

"On y a tué un jeune l'an dernier dans une salle de toilette, dit-elle, et il y a aussi beaucoup de pendaisons."

À l'intérieur d'Archambault, avec ses barrières imposantes surmontées de fil de fer barbelé, le chef des ateliers se montre philosophe et toujours en faisant visiter. Ils sont vides à cause d'une chaleur étouffante.

"On ne rêve pas dans les maximums", dit M. Paul Fournier en jetant un regard circulaire sur l'atelier de chaussures où il n'y a personne.

M. Fournier, qui a commencé à donner des cours il y a 12 ans, dit que l'atmosphère peut être très tendue dans les ateliers surveillés par des gardes à travers des fenêtres à sens unique dans le mur.

"Ils peuvent ouvrir les fenêtres et pointer leurs fusils au besoin. Mais, il n'y a jamais de gardes armés en contact avec les prisonniers parce qu'il serait facile de les désarmer."

"On finit par se rendre compte qu'il faut faire confiance au prisonnier derrière soi. Si l'on tourne toujours la tête, cela crée de la tension et c'est ainsi que le trouble commence. Bien entendu, on surveille certains prisonniers plus que d'autres."

Quant à la possibilité qu'il soit pris en otage, M. Fournier dit qu'il sait bien qu'à tout moment un prisonnier peut dire à un garde à l'extérieur de son bureau qu'on veut le voir.

### Sur des charbons

"Il peut verrouiller la porte, dit M. Fournier, et appeler les autorités pour leur dire que Fournier est gardé en otage."

À quelques centaines de pieds, dans son bureau bien tenu en face de la barrière principale, le directeur André Lemarier se fâche quand on lui demande pourquoi tout a été plus tranquille en ces derniers temps.

"Comment? Plus tranquille? demande M. Lemarier qui a la réputation d'un dur. Il pourrait y avoir une émeute la semaine prochaine. Il y a encore beaucoup de violence. Nous avons eu récemment un meurtre et il y a eu prise d'otages en juin."

M. Lemarier est en quelque sorte assis sur des charbons ardents depuis qu'il a pris contrôle des choses après le meurtre en février 1978 du précédent gardien-chef, Michel Roy, tué par trois hommes alors qu'il enlevait la neige devant chez lui.

S'il n'y eut pas d'arrestations, le crime fut revendiqué par un groupe s'identifiant sous le nom de l'Armée révolutionnaire des prison-

niers, qui déclarait avoir eu l'expérience de "la force brutale et de l'absolue futilité qui existent dans les pénitenciers canadiens."

Selon la Ligue des droits de la personne, l'assassinat de Roy fut "le résultat malheureux mais presque inévitable de la répression extraordinaire qu'il exerçait", y compris le recours aux gaz lacrymogènes.

Le drame faisait suite à un long conflit entre l'administration et un comité de 15 prisonniers qui réclamaient sans cesse de meilleures conditions. Juste avant l'assassinat, plusieurs membres parmi les plus importants du comité — qui avaient organisé une grève de quatre mois en 1976 — étaient transférés à l'Institut Laval.

Les dirigeants du pénitencier sont d'accord avec la dissolution du comité des prisonniers, qui comprenait Paul Rose.

### Par précaution

"Ce fut une bonne décision, dit M. Marineau, directeur de la sécurité pénitentiaire de la région de Québec.

"Disons qu'il y a une grève ordonnée par le comité des prisonniers et que tous enfreignent les règlements. C'est de l'insubordination collective."

Dans une situation pareille, la moindre étincelle provoque une explosion. Nous avons donc le devoir d'essayer de neutraliser les prisonniers responsables.

"Si quelques prisonniers exercent une influence dangereuse, le directeur doit agir. C'est comme lors de la crise d'octobre quand il y eut insurrection appréhendée."

Quant au transfert de Rose — qui a joué un rôle capital dans la crise de 1970 —, M. Marineau dit: "L'administration n'a pas été plus dure pour lui parce qu'il avait fait partie du FLQ. Rose a été condamné deux fois à l'emprisonnement à

vie pour le rapt et le meurtre du ministre du Travail du Québec, Pierre Laporte.

La mort de Roy est survenue quelques jours après la publication dans un journal montréalais d'une lettre de Rose disant que le conflit à la prison était grave. Rose prétendait aussi que des fonctionnaires à la prison essayaient de provoquer les prisonniers dans l'espoir que leur recours à la violence inclinerait l'opinion publique en faveur de toute mesure que l'on pourrait prendre.

Bien que 17 mois se soient écoulés depuis, les esprits ne sont pas apaisés chez les gardes. "L'assassinat de Roy a traumatisé les gardes, nous le sentons encore", dit M. Marineau.

Il ajoute que "la tension a quelque peu diminué mais des menaces pèsent sous une forme ou une autre. Les dirigeants de la prison sont toujours tendus."

"Ils ont été armés quelque temps et l'on a surveillé leurs domiciles, mais les choses redevennent normales."

D'après M. Marineau, un facteur du retour à la normale, c'est la création récente d'un groupe régional d'analystes qu'il dirige, qui s'occupe de sécurité préventive et d'analyse de renseignements.

Ce groupe, dit-il, échange des informations avec divers corps policiers et étudie les désordres passés dans les prisons pour déterminer comment éviter qu'ils se répètent.

"N'oubliez pas que nos prisonniers sont parmi les plus violents du Québec. Ce sont des criminels, des vrais. Ce n'est pas parce qu'ils sont en prison qu'ils se calment et respectent la loi."

Demain: un ancien détenu fait le point.

# Maurice Duplessis et "son" nationalisme...

Il y a 20 ans aujourd'hui, l'ancien premier ministre du Québec et chef de l'Union nationale, M. Maurice Duplessis décédait à Schefferville. Un ancien journaliste, Louis La Rochelle se demande si M. Duplessis était un nationaliste québécois.

par Louis La Rochelle (collaboration spéciale)

Maurice Duplessis était-il un nationaliste québécois?

Il ne l'était certainement pas, comme il convient de l'être, aujourd'hui, dans les milieux voués à l'indépendance politique du Québec, ou à la réalisation du projet de souveraineté-association.

Duplessis, en effet, n'a jamais vraiment souhaité l'apparition de l'État québécois, instrument de promotion économique et sociale, illustré plus tard par Jean Lesage, au début des années 60. Aussi, n'a-t-il jamais senti le besoin de réclamer pour le Québec, davantage de pouvoirs, législatifs ou fiscaux, que ne lui en concédait la constitution canadienne de 1867. Le fondateur de l'Union nationale n'a jamais menacé de conduire "sa province" au séparatisme et il n'a jamais, non plus, évoqué le thème des "deux nations", comme le fera un de ses successeurs, Daniel Johnson, artisan de la nouvelle tradition revendicatrice du Québec, qui devait inévitablement mener à la "renégociation" d'un nouveau pacte entre les deux peuples fondateurs du Canada. Pour tout dire, il n'est pas certain que Duplessis aurait signé "Égalité ou indépendance".

À la vérité, l'homme était résolument canadien et sujet britannique. Comme ses contemporains, par exemple, Mitchell Hepburn et William Aberhart, anciens chefs des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, le premier ministre du Québec se situait dans la tradition des "provincial rights". Il était farouchement attaché à la vieille constitution canadienne, telle qu'elle apparaît dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il la tenait pour un pacte absolument immuable et il exigeait qu'on en respecte toutes et chacune des modalités. Maurice Duplessis a mené sans quartier, on le sait, le combat de l'autonomie provinciale dont Georges-Émile Lapalme, ancien chef du Parti libéral, demandait "ce que cela mange en hiver". Ce combat a contribué dans une très large mesure, aux succès électoraux du chef de l'Union nationale et, peut-être aussi abusivement, à accrédi-ter sa réputation d'ultra-nationaliste.

De fait, les luttes qu'a menées Duplessis contre "le centralisateur d'Ottawa" ne portaient que sur la protection des sources de revenus

et du domaine législatif concédé aux provinces par la constitution de 1867. Rien de moins, mais rien de plus.

Pour l'essentiel, ce que l'ancien premier ministre unioniste a défendu, sans avoir d'ailleurs plus de succès que ses prédécesseurs ou ses successeurs, c'est l'accès des provinces aux champs de l'imposition directe (revenu des particuliers, profits des sociétés et successions); c'est aussi l'exclusivité ou la priorité législative de toutes les provinces, non seulement du Québec, dans les secteurs de l'éducation et des politiques sociales. Son mérite aura été, probablement, de freiner, tant qu'il le pouvait, la tendance que plusieurs tiennent encore pour irréversible, à transformer la fédération canadienne en une pure union législative.

Très tôt, après avoir formé son premier gouvernement, en août 1938, Maurice Duplessis se plaignit des expéditions fédérales entreprises, depuis le début du siècle, dans le domaine législatif et fiscal des provinces. Ainsi, en novembre 1936, participant à sa première conférence fédérale-provinciale, il entendit la proposition de Charles Dunning, ministre des Finances sous le gouvernement fédéral du premier ministre Mackenzie King, qui souhaitait placer les opérations d'emprunts des provinces sous le contrôle de la Banque du Canada. Duplessis et Hepburn, premier ministre de l'Ontario, repoussèrent naturellement cette proposition contraire, selon eux, aux dispositions de l'article 92 de la constitution, où il est écrit que les provinces sont maîtresses de leurs politiques d'emprunts. Les deux chefs provinciaux sommèrent le gouvernement fédéral d'évacuer le champ de l'imposition directe qu'il a investi à l'occasion de la première guerre mondiale. En retour, ils offrent, l'un et l'autre, de prendre en charge les secours directs aux chômeurs. C'est la proposition faite un an plus tôt, le 9 décembre 1935, par l'ancien premier ministre libéral du Québec, Louis-Alexandre Taschereau.

### Nouvel assaut

En 1937, le chef du gouvernement québécois résista à un nouvel assaut du pouvoir central dans le domaine législatif provincial. En effet, dans une lettre circulaire datée du 5 novembre 1937, Mackenzie King propose aux premiers ministres provinciaux de placer, en accord avec les recommandations

de la Commission Purvis, les politiques d'emploi et de secours aux chômeurs, sous la responsabilité législative du Parlement canadien. Cette proposition est contraire à la constitution et à un arrêt du Conseil privé intervenu en 1929. Duplessis la repousse et, dans sa réponse, datée du 23 novembre, suggère plutôt à King d'engager un vaste programme de travaux publics pour combattre le chômage.

Plus tôt, le 14 août 1937, le gouvernement canadien a établi une commission d'enquête chargée de l'examen des questions constitutionnelles et de la situation financière des provinces. Cette commission est présidée par Newton Rowell et, plus tard, par le notaire Joseph Sirois, de Québec. Le conseiller juridique de la commission est Louis Saint-Laurent, futur ministre fédéral de la Justice (1941) et premier ministre du Canada (1948). Le trio Aberhart-Duplessis-Hepburn dénonce la manoeuvre, d'abord, comme une intrusion dans les affaires provinciales, ensuite, comme une tentative de modifier unilatéralement la constitution. Duplessis, tout de même, reçoit les membres de la commission à Québec, le 12 mai 1938. Il leur fait remettre, par son conseiller juridique, Me Emery Beaulieu, un mémoire où il est soutenu, avec la dernière énergie, que "le pacte confédératif ne peut être ni amendé, ni modifié sans l'assentiment de toutes les parties, c'est-à-dire, de toutes les provinces." "Il n'appartient ni à une majorité des provinces, conclut le mémoire québécois, ni encore moins au gouvernement fédéral d'y apporter des changements."

Duplessis, à l'automne de 1939, succombe à une opération de force dirigée contre lui par le ministre fédéral de la Justice, Ernest Lapointe, chef de file des libéraux fédéraux du Québec. Le 25 octobre, il perd le pouvoir aux mains du chef libéral provincial, Adélard Godbout (premier ministre du Québec du 9 novembre 1939 au 30 août 1944). C'est donc Godbout qui représente le Québec, en janvier 1941, à la conférence fédérale-provinciale convoquée par King, aux fins d'adopter les recommandations de la Commission Rowell-Sirois. Le début de la conférence est prévu pour le 14 janvier. Le 7, à l'Assemblée législative, Maurice Duplessis, chef de l'Opposition officielle, engage un débat sur ce que seront les attitudes du Québec. Ce débat, toutefois, est ajourné au 28 janvier, sur proposition du député libéral de Montmorency, Jacques Dumoulin. Curieusement, René Châlot, député de Lotbinière, reconnu pourtant pour son nationalisme intransigeant, concourt vaillamment à

la motion d'ajournement du débat réclamé par Duplessis. Dans son intervention à la conférence, Godbout déclare: "Je ne suis pas venu à cette conférence en Québécois, mais en Canadien." Et, sans protester le premier ministre libéral du Québec accepte les nouvelles propositions fiscales dont un des effets est de priver les provinces de près de 50 pour 100 de leurs revenus. Un an plus tard, le trésorier québécois, James Mathewson, et le ministre fédéral des Finances, James Isley, signent une entente par laquelle Québec renonce, pour la durée de la guerre, à ses sources d'imposition directe.

Reinstallé au pouvoir le 30 août 1944, Maurice Duplessis gourmande Godbout pour ses abandons et n'a rien de plus pressé que d'abroger, sans retard, les ententes Isley-Mathewson intervenues en 1942. Ensuite, le premier ministre unioniste attend patiemment la Conférence du rétablissement, prévue pour août 1945 et destinée à réaménager le partage des sources de revenus entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Dans l'attente, Duplessis a quelques escarmouches avec le pouvoir central. Par exemple le 30 novembre 1944, il fait signer par le lieutenant-gouverneur, Sir Eugene Fiset, ancien sous-ministre de la Milice en 1917, un arrêt-en-conseil, dénonçant la conscription et invitant le gouvernement King au respect de ses engagements. Toujours en novembre 1944, le chef du gouvernement québécois charge trois juristes de dénoncer, comme inconstitutionnelle, la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales. Le mois suivant, Duplessis a qui il reproche la manoeuvre suivie pour la reconduction du mandat du lieutenant-gouverneur Fiset.

Le 6 août 1945, s'engage, en même temps que la conférence fédérale-provinciale dite "du rétablissement", une très longue querelle d'ordre fiscal, entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, qui sera appuyé par l'Ontario jusqu'en 1952. Cette querelle, élément essentiel du contentieux Ottawa-Québec, sous Duplessis, ne trouvera jamais son dénouement complet. Jamais les deux parties ne seront départagées. Elles s'appuient, l'une et l'autre, sur des dispositions constitutionnelles apparemment inattaquables. D'un côté, Québec prétend — et prétendra d'ailleurs toujours — à la priorité des provinces en matière de taxation directe. Son point d'appui? L'article 92.2 de l'AAAB, qui concède aux provinces le droit de prélever des contributions directes sur leurs territoires. Ottawa conteste, s'appuyant sur

l'article 91.3, qui lui permet de "prélever des deniers par tout mode de taxation."

### Trois refus

Au mois d'août 1945, Ottawa insiste pour se maintenir dans le champ de l'imposition directe et pour en écarter les provinces. En retour, il offre notamment une péréquation annuelle de \$12 par habitant. Pour Québec, cela représente une somme annuelle de \$40 millions. En outre, le gouvernement fédéral offre de prendre en charge la législation sociale et l'assurance-chômage. Trois provinces repoussent ces propositions: le Québec de Maurice Duplessis, l'Ontario de Georges Drew, nouveau premier ministre conservateur et l'Alberta du premier ministre, Ernest Manning. La conférence d'août 1945 aboutit à un échec qui confirmera l'issue de nouvelles réunions, d'abord, en novembre de la même année, ensuite, en janvier et en avril 1946.

Le chef de l'Union nationale et du gouvernement de Québec ne démordra pas, en dépit d'une péréquation encore plus alléchante offerte par le gouvernement central et son ministre des Finances, en 1947, et même si l'Ontario, dernier carré de résistance, à part le Québec, s'effrite en 1952. En 1954, Duplessis tente et réussit à moitié le coup de force. Le 14 janvier, il fait voter par l'Assemblée législative, un projet de loi établissant, pour trois ans, un impôt provincial, équivalent à 15 pour 100 de l'impôt fédéral. Il réclame, ensuite, une réduction équivalente de l'impôt fédéral. Ottawa refuse d'abord tout net. Puis, à la suite d'une rencontre dramatique entre le premier ministre du Québec et celui du Canada, M. Louis Saint-Laurent, le 5 octobre 1954, à Montréal, les deux gouvernements mettent au point une formule par laquelle le pouvoir central consent à réduire son impôt de dix pour 100 et Québec, à éliminer de sa loi les allusions à la priorité provinciale en matière d'impôt sur le revenu. C'est encore à peu près sur cette base, encore en 1979, que le gouvernement fédéral et ceux des provinces partageront le terrain de l'imposition directe.

Pendant toutes ces années où il résiste sur le terrain fiscal, Duplessis doit aussi se méfier sur le front constitutionnel; car, le gouvernement central, dirigé, depuis 1948 par Louis Saint-Laurent, tentera d'abord de modifier unilatéralement la constitution canadienne, ensuite, d'empêcher sur le domaine provincial, tantôt par une annexion de territoires, tantôt par l'exercice abusif de son pouvoir de légiférer et de dépenser.

● Mai 1946, Ottawa tente unilatéralement de modifier la carte électorale fédérale. Duplessis proteste, alléguant que le Parlement fédéral ne peut altérer la représentation des provinces auprès du pouvoir central. Le remaniement de la carte sera tout de même effectué.

● La même année, Duplessis et Barrette, son ministre du Travail, protestent en vain contre l'intention annoncée par le ministre fédéral du Travail, M. Humphrey Mitchell, d'établir un code national du travail.

● Fin 1947, Québec s'oppose à l'établissement, sur le territoire de Hull, d'une partie d'un district fédéral.

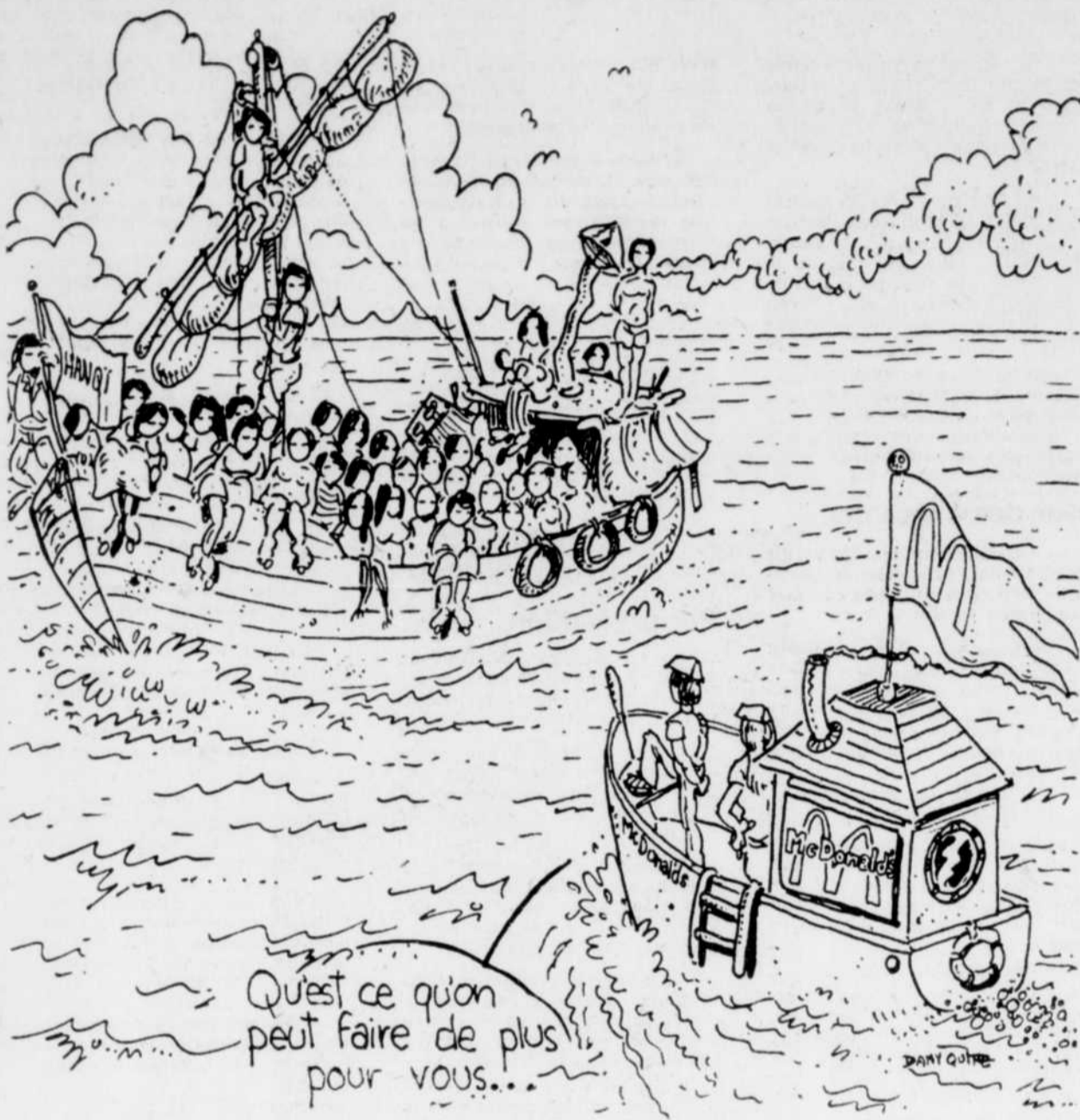
● Janvier 1950, le gouvernement provincial s'oppose au pouvoir de réglementation que le ministre fédéral des Transports, M. Robert Winters, veut exercer sur le transport par camions et autobus.

En 1949-50, Ottawa veut avoir, avec les gouvernements provinciaux, des discussions relatives aux modifications de la constitution. Entre septembre et novembre 1949, Louis Saint-Laurent et Maurice Duplessis ont, à cet égard, un échange de correspondance. Le premier ministre fédéral réclame le pouvoir, pour Ottawa, de modifier unilatéralement les dispositions de la constitution, ne relevant pas des provinces, et celles ne touchant pas aux droits des minorités. Ces propositions seront débattues en conférences fédérales-provinciales, en janvier, en septembre et en décembre 1950. Exprimé par la voix de son premier ministre, le point de vue du Québec est clair: la constitution canadienne est un pacte qu'on ne peut modifier sans le consentement de toutes les provinces.

Entre 1951 et 1958, Duplessis mène un autre grand combat contre le gouvernement fédéral. Celui-ci, en effet, a établi en 1950, une commission d'enquête sur les arts et les lettres au Canada. Cette commission est présidée par Vincent Massey, qui sera, plus tard, gouverneur général du Canada. Le 1er juin 1951, la commission produit son rapport, qui recommande au gouvernement central de verser des octrois aux universités canadiennes. Le même jour, à Ottawa, le ministre des Finances libère les crédits nécessaires. Duplessis dénonce la manoeuvre comme une ingérence dans un domaine où, selon lui, seules les provinces peuvent exercer leur pouvoir de dépenser. La querelle perdure, d'année en année, jusqu'en 1960, où elle trouvera une solution politique sous le gouvernement d'Antonio Barrette.

# la page des lecteurs

## Propos teintés de racisme sur les réfugiés



### Une immigration positive pour l'économie du pays

Louise Porter,

C'est donc du Mont Réal (j'utilise à dessein l'orthographe du XVII<sup>e</sup> siècle qui m'apparaît plus en harmonie avec votre mentalité) que vous, Louise Porter, apôtre de la conscientisation des Québécois, êtes descendue pour aider vos frères et vos sœurs du Québec qui allaient bassemment sombrer dans l'humanitarisme.

Vos commentaires du 29/08/79 dans LE SOLEIL sur les réfugiés m'ont évidemment laissé pensif. Après que vous nous avez décrit (ou décrit?) tous les maux dont le Québec souffre, à savoir danger de surpopulation (?), manque de terres fertiles (?), danger de pénétration d'agents ennemis porteurs de lepre (!!!), etc., etc., je me suis dit: "Elle a raison!" Il faut absolument empêcher ces personnes humaines d'é-

migrer sur une terre aussi rébarbative. Soyons altruistes et repoussons-les à la mer pour leur propre bien!"

Je me permettrais d'essayer de "débroussailler" votre esprit emmêlé sur quelques points précis. Tout d'abord, chère Louise, sachez que les sciences économiques et celles qui devraient les étudier reconnaissent le positif de l'immigration pour l'économie d'un pays. La Suisse, où j'ai travaillé pendant une année, est devenue et demeure riche grâce aux dizaines de milliers d'immigrants qui y font le travail que les Suisses ne veulent pas faire. En me servant de la même primarité de pensée que vous, je pourrais dire: "Allons donc! Il n'y a pas de chômage au Québec puisque LE SOLEIL et La Presse publient chaque jour des pages entières d'offres d'emploi" (sic). Voilà! Ça y est!

Vous commencez à comprendre ce qui se passe: les Québécois sont en train de devenir les gens les plus scolarisés au monde et ce ne sont pas des universitaires qui vont trouver leur lot dans les usines de textile, n'est-ce pas? Je crois que cet argument d'exploiteur saura vous plaire.

Dans une envolée humaniste, vous dites "qu'il faudrait mieux prévenir les guerres que les guerrier". Je suis totalement d'accord avec vous. D'ailleurs, votre commentaire contient tous les éléments de ma réponse: l'esprit de synthèse est un avantage que j'aimerais tellement partager avec vous! Vous avez raison lorsque vous dites que l'Asie est surpeuplée. Nous avons donc le choix suivant: les mitrailler (pour qu'ils ne souffrent pas trop de la faim) ou leur faire partager notre immense territoire. Nous n'aurons

Madame Louise Porter,

Si vous êtes "en voie de suffoquer sous le nombre des réfugiés pakistanais", je me demande si vous n'êtes pas bien au faite de l'actualité car, à ma connaissance il n'y pas eu une telle avalanche de réfugiés du Pakistan sur le Québec. D'ailleurs, ce n'est pas la seule aberration émergeant de votre lettre parue dans l'Opinion du lecteur du SOLEIL, le 29 août dernier.

Vos propos, en plus d'être teintés d'égoïsme et de racisme, ne contribuent en rien à régler la situation de ces êtres humains victimes de graves conflits, si lointains soient-ils. Les arguments que vous développez dénotent également un manque de connaissances flagrant. On sait, par exemple, que ce sont des Vietnamiens et non pas des Chinois (en passant je n'ai rien contre les Chinois et leurs "chinoiseries") que le Québec et plusieurs autres pays du monde se préparent à accueillir. Si, pour vous, la différence n'existe pas, il serait bon de vous remémorer une très récente guerre sino-vietnamienne: ces deux peuples ont une idéologie et des aspirations divergentes, autrement dit, leur mentalité respective diffère.

Vous dites également qu'ils pourraient nous apporter un flot de maladies tropicales toutes plus terribles les unes que les autres. Pourtant, s'ils ont été soumis aux procédures de l'immigration, incluant des examens par des médecins compétents, pourquoi devraient-ils être mis en quarantaine comme de vulgaires animaux? Et nous, les Blancs sains, n'avons-nous pas contaminé, disséminé et pollué bien des peuples pour satisfaire nos désirs de conquête?

Quant au taux de chômage qui vous préoccupe tant, la venue de ces "étrangers" après au travail pourrait fort bien stimuler plus d'un Québécois trop habitué à se

laisser vivre. N'oublions pas que les réfugiés arrivés l'hiver dernier se sont pratiquement tous trouvés un emploi en moins de trois mois. Alors, s'ils sont capables, pourquoi pas nous? De plus, s'ils viennent commercer au Québec, ce ne sera certainement pas en fondant des PME dont nous avons tant besoin ici et dont les retombées s'injecteraient directement dans notre économie. De toute façon, un patron, qu'il soit chinois, anglais ou québécois, reste un patron avec tout ce que cela implique. Et puisque vous parlez de la langue des patrons en affirmant (laissez-moi rire) que les patrons anglophones s'efforçaient de parler français, sachez que la grande majorité des immigrants venant d'Asie du sud-est s'intègrent à la communauté francophone.

Il me semble curieux que vous fassiez allusion aux défavorisés du

Québec puisque votre niveau de vie que vous mentionnez au début de votre opinion semble vous tenir particulièrement à coeur.

Enfin, je ne vois pas comment le fait d'accueillir des réfugiés peut justifier votre affirmation "nous mériter d'un conflit politique étranger". Ce n'est pas du tout la même façon de régler le problème qu'avaient employée les Américains qui, eux, avaient porté sur le sol vietnamien une guerre à outrance à coups de bombes au napalm. Il n'y a là aucune analogie et votre dernière comparaison est le reflet de votre opinion: racisme, préjugés, égoïsme. Prenez le temps de vous documenter, de réfléchir et votre prochain propos sera, j'en suis sûr, dénué de tout racisme à l'endroit de vos frères hors-Québec.

Yves Rousseau  
étudiant, Lévis.

### Des gens qui respectent le bel ouvrage...

Mme Louise Porter,

J'ai honte de croire que vous êtes Québécoise et que vous soyez même une personne humaine en lisant le tas d'inépties envoyé au SOLEIL. Votre lettre empest le racisme et démontre bien une ligne de pensée plus que sous-développée. Est-il possible qu'aujourd'hui encore des personnes se croient les maîtres du monde, ayant intelligence, argent, pouvoir, justice, et pensant que le reste de l'humanité creve en attendant la charité.

Vous parlez de la limitation des naissances en accusant les "Chinois" d'être responsables de la surpopulation. Sachez, madame, que la plupart des réfugiés viennent de régions industrialisées et qu'il n'est pas dans leurs habitudes d'avoir dix à douze enfants, pour s'assurer un bâton de vieillesse contrairement aux régions pauvres et sans hygiène, où le taux effarant de mortalité infantile force les femmes à enfanter toute leur vie pour se retrouver avec une famille, disons normale.

Les réfugiés qui viennent au Québec savent très bien qu'une famille de deux à quatre enfants est le maximum réalisable pour avoir un niveau de vie décent. La surpopulation est d'ailleurs une notion relative puisque l'Europe pourtant fortement industrialisée et dont les familles dépassant trois enfants sont plutôt rares est dite surpeuplée, alors?...

Lorsque ensuite vous abordez le problème des maladies, vous semblez oublier que malgré vos affirmations, les réfugiés sont soumis à un contrôle médical rigoureux et jusqu'à maintenant vous n'avez pas

eu à craindre la fièvre jaune, la malaria ou autres.

A la question du chômage, j'aimerais que vous fassiez une petite enquête sur le nombre de réfugiés qui utilisent l'assurance-chômage comme bon nombre de Québécois pour se laisser vivre. Ils ont une qualité qui manque énormément ici, le respect du travail. Ce ne sont pas eux qui vont abuser du travail des autres en toute sérénité. Ils sont contents de la chance qu'ils ont d'échapper aux horreurs de la guerre et des camps de réduction communistes. Et dites-vous bien que s'ils sont acceptés, c'est que l'économie le permet.

Le bouquet maintenant c'est cette superbe phrase: "Au moins les Anglais étaient propres et honnêtes et ils s'efforçaient de parler français. Laissez-moi rire, comme si les Asiatiques étaient sales et malhonnêtes. Vous osez affirmer ça, alors qu'une bonne majorité des anglophones (je m'excuse pour les autres), sont toujours, au Québec, unilingues anglais tandis que les "Chinois" comme vous vous plaisez à les appeler, font des pieds et des mains pour apprendre une langue totalement différente de la leur, et par un tour de force, ils réussissent même à en apprendre deux.

En terminant, madame, je souhaierais que vous ayez vécu le quart de ce qu'ils ont subi, et vous aussi vous seriez heureuse de trouver une terre hospitalière qui vous ouvre les bras et vous permet d'échapper à l'enfer. Alors de grâce, enfouissez votre mentalité raciste avant que la "lepre intellectuelle" ne vous abrutisse.

Claude Coulombe  
Ste-Foy.

### Médecins et prêtres

Mme Martin-Devoy  
Québec

La comparaison que fait Mme Suzanne-D. Demers entre médecins et prêtres semble prendre ses points de ressemblance avec un état de chose du passé. La lettre évoque, en effet le temps où beaucoup de prêtres faisaient une vie de dévouement sans borne. Ils faisaient aussi beaucoup de dons de charité. Un très grand nombre d'entre eux payaient les études de plusieurs étudiants à qui ils donnaient ainsi accès aux études classiques en un temps où seuls les enfants des professionnels pouvaient pénétrer dans les sphères du haut savoir. Beaucoup de médecins de la même époque donnaient des soins gratuits dans certains cas. Étrange est la croisée des temps...

La pensée de Mme Demers s'oriente différemment tout en touchant un identique état de chose, celui dans lequel se trouve le médecin visiblement submergé par les obligations qu'il semble se créer en répondant sans exception à toutes les demandes de services. Sans doute qu'il est bien payé, mais on peut conjecturer qu'il s'agit de l'un de ces médecins qui vivent encore dans le passé en donnant plus que la mesure. Cela énerve Mme Gagné-Vézina qui exhorte l'épouse Demers à se recycler, un conseil plutôt dénué de sympathie.

M. Turgeon trouve que la réplique de Mme Vézina montre beaucoup d'autosuffisance, ce que je trouve fort bien pour elle, car c'est son affaire d'adopter dans sa vie une attitude d'individualisme sec et froid. En l'approuvant, vous montrez vous-même un état d'esprit que je ne vous envie pas. Le ton de votre écrit nous convainc que M. Turgeon a raison de parler d'autosuffisance. C'est là l'attitude de plus en plus en vogue dans certains milieux. Pour être dans la note, il suffit d'étouffer un sentiment humain pour faire plus de place à froide raison.

Mme Demers a résumé par écrit une expérience humaine qui ne

provoquait personne à l'assommer comme on l'a fait. Vous minimisez à dessein le mot conjugalité employé par M. Turgeon parce que vous savez qu'il évoque une vertu des temps passés. Et comme tous ceux qui détruisent quelque chose du passé, vous n'offrez rien de mieux comme remplacement. En feignant d'ignorer le sens du mot de M. Turgeon, vous trahissez une allergie à des valeurs traditionnelles. Les attaques contre Mme Demers et M. Turgeon sont empreintes d'une certaine véhémence. C'est une dernière actualité fort à la mode. On sent que l'humanisme de M. Turgeon agace votre rigidité engoncée dans un style appartenant à un autre sexe que le vôtre.

Lucien Fréchette  
Québec

### Ne fermez pas!

M. le ministre Lazure,

J'ose croire que vous avez pris connaissance des deux lettres et des signatures que nous vous avons fait parvenir il y a quelque temps au sujet de notre hôpital, l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance.

Cet hôpital devrait rester ouvert même si c'était seulement pour un médecin qui pratique dans ce centre. Ce médecin-là est d'un dévouement inlassable, même si c'est pour sauver une seule vie humaine. C'est une véritable vocation innée.

J'espère, M. le Ministre, que vous nous laisserez encore quelques années à vivre, car, si notre médecin était obligé de pratiquer dans un autre hôpital, je crois que je vous tiendrais responsable de la mort de tous les patients qui se font soigner à cet hôpital.

Sous un tel vocable, M. le Ministre, si vous êtes croyant, j'espère que vous prendrez ma demande en considération.

Mme Juliette De Blois  
Québec

### D'autres éléments de BBM sur l'aventure de la radio au Québec

M. le rédacteur en chef

L'article d'Yves Bernier intitulé "Notre radio sur le chemin de la maturité" publié dans l'édition du SOLEIL en date du 11 août dernier à la rubrique Arts et spectacles ne cesse pas de m'étonner. Sous le prétexte de la recension de l'ouvrage de Gilles Proulx, "L'aventure de la radio au Québec", le journaliste rapporte les scrupules de l'"historien" montréalais au sujet de la radio québécoise. Soit. Et sans doute quelques représentants de l'industrie mieux placés que moi ont déjà répondu exhaustivement aux remarques de monsieur Proulx — cependant je me réserve l'opportunité de commenter certains thèmes de ce dernier au cours de la présente.

Mais ce sont surtout les déclarations émises à propos de BBM, et je cite notamment: "Les BBM (...) sont à mon avis biaisés (...). Il est très possible que les chiffres de sondages soient souvent un peu arrangés pour favoriser les postes dont la contribution est la plus forte à la coopérative (BBM), qui ont suscité mon intervention."

Que l'on critique joyeusement les opérations d'un organisme, bon. Après tout chaque individu cherche comme il l'entend les sources de ses distractions. Mais le "communiqué" doit aussi savoir que la méthodologie de la critique prescrit l'usage de la preuve par étayer cet exercice. Une règle que tout étudiant se fait fort de respecter, mais que je ne trouve pas dans le discours du professeur. Serait-ce parce qu'il pêche par ignorance du sujet. Je regrette aussi que Gilles Proulx ne se soit même pas donné la peine de scruter les phases de nos sondages sur place, "sur le terrain". Or il s'agit d'une autre règle dans la recherche, en particulier en sciences sociales, que n'a pas respecté l'"expert" de la radio.

En première analyse, il me semble que monsieur Proulx a bien mal saisi le rôle des sondages pour une industrie fondamentalement à l'"écoute", si je puis dire, des goûts de tous les Québécois. Puisque, dit l'animateur, "des stations très spécialisées (...) développeront et cultiveront leur auditoire sans chercher à aller enlever celle (sic) des autres", il faut se demander comment ces stations définiront leurs objectifs, planifieront leurs programmes et vérifieront le degré de réussite, et qui prendra les décisions.

A moins que Gilles Proulx ne rêve qu'à sacrifier le type de fonctionnement économique de la radio et de la télévision, et pour ce qui pas des journaux, et veuille implanter des radios d'État à travers le Québec. D'ici là, les sondages exécutés en toute objectivité par BBM continueront d'être des instruments fiables reflétant les tendances de l'écoute populaire.

En ce qui concerne la théorie de monsieur Proulx, selon laquelle BBM arrangerait les données des sondages pour favoriser les postes

qui contribuent le plus aux revenus de la coopérative, c'est non seulement de la pure aberration, mais de la diffamation qu'un quotidien ne devrait pas publier. Sur le conseil d'administration de BBM, élu chaque année lors d'une réunion de tous les membres, siègent les représentants des sociétés canadiennes de radiodiffusion et de télédiffusion, d'agences publicitaires et d'annonceurs peu importe leur importance, afin qu'il n'y ait justement pas de parti pris. Bien plus, en ce qui concerne les coûts des sondages, les postes "forts", pour reprendre la dichotomie de Gilles Proulx, devraient à même leur contribution une plus large part que celle des postes "faibles".

Enfin, je voudrais terminer ma brève intervention par un bilan de la radio québécoise d'expression française. Malgré toutes sortes de contraintes, les unes inhérentes à l'étroitesse du marché québécois, les autres à cause de législations qui ne tiennent pas compte de la perspective nationale à laquelle doivent s'astreindre les entreprises canadiennes, la radio québécoise va certainement mieux que ne le suggère monsieur Proulx.

Les Québécois consacrent en moyenne plus d'heures à l'écoute de leurs postes préférés que les Canadiens en général. La portée quotidienne au Québec est sensiblement la même que celle au Canada.

En somme, loin d'être "immature", la radio au Québec est bien à l'image d'un pays en pleine possession de sa personnalité culturelle, ce qui soulève l'envie de ce côté-ci de l'Outaouais.

François M. Taisne  
Directeur du marketing  
BBM, Toronto

### Cyclotourisme

Vendredi, le 17 août, le journal La Presse publiait un article intitulé "Le cyclotourisme au Québec... puah!" et qui relatait le tour du Québec effectué à bicyclette par un groupe de 25 cyclistes français. Sur certains points, cet article contredisait d'ailleurs un autre article paru dans LE SOLEIL de Québec, les cyclistes français affirmant qu'ils avaient changé d'idée en "cours de route" Notre organisation, Vélo Québec (nouveau nom de la Fédération québécoise de cyclotourisme), se consacrant à la promotion de l'usage de la bicyclette, il nous paraît important de nous situer face au contenu et au titre de l'article en question.

Quant au contenu, nous sommes d'accord: il est dangereux de se promener sur les routes du Québec sans être prévenu et habitué, ce qui rend le cyclotourisme impraticable pour beaucoup, malgré le fait que la randonnée à bicyclette soit l'activité de loisir que préfèrent les Québécois, selon toutes les enquêtes. Les revendications des cyclistes pour une réforme du code de la route et pour une accélération des programmes d'aménagements cyclables en sont d'autant plus justifiées.

Quant au titre en couleur de l'article, il nous dérange beaucoup, parce que nous avons pris le parti de ne pas nous soumettre à la force des choses, et de promouvoir à coups d'exemples et d'efforts de prudence un moyen de transport qui nous apparaît le moyen de transport et l'outil de loisir de l'avenir.

Ce témoignage de nos amis français contribuera pourtant à convaincre beaucoup de nos amis québécois que la promotion de la bicyclette est aussi la promotion d'un nouveau mode de vie. Une promotion qui exige une lutte quotidienne contre l'omniprésence de l'automobile, une lutte pour l'usage de la bicyclette, pour la marche à pied, pour le transport en commun.

Guy Rouleau  
Vélo-Québec

### à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. "Courier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

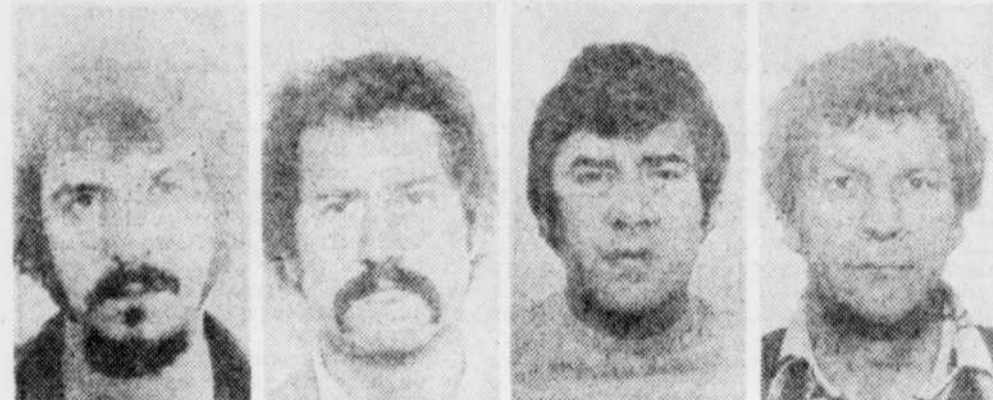
Voici des visages nommés à la CECO



Roch ROY Guy LAFLAMME Dan CLOUTIER Yvan BOUDREAU (décédé)



André LEGARE Yvon MARTIN Jacques HAMEL Alain GIGUERE



Armand SANSCHAGRIN Gilles BOURRE Johnny CYR (décédé) Chester GUILLETTE



Jean BOUCHARD Carol DION Claude JACOB Robert DELAROSBIL

# Il a eu plus peur qu'à la guerre, dit un témoin à la CECO

par Marcel COLLARD et Guy DUBÉ

Des propriétaires de bars ont opposé une vive résistance aux tentatives d'infiltration d'un régime de terreur dans leurs établissements, au prix de la peur, et ils en sont demeurés marqués pour la vie.

Un homme de 57 ans, sous les soins d'un médecin et d'un psychiatre, qui a voulu mettre fin à ses jours à deux reprises, a confié à la CECO, hier, qu'il a connu une peur plus intense au moment où il était propriétaire de la taverne Lévesque qu'au moment où il a participé à la guerre de l'Atlantique en 1942.

Avouant qu'il n'aurait pas pu rendre témoignage sans avoir consommé des médicaments, M. Thomas Moreau a raconté l'époque, en 1974, où sa clientèle était sous le joug de Armand Sanchagrin, Ralph Couture, Butch Bourchard, Gilles Bourret, Chester Guillemette et Johnny Cyr alias John Cloud qui buvaient sur le bras, battaient les clients, refusaient d'offrir une consommation ou faisaient la sourde oreille au racolage des prostituées. Ces dernières, a ajouté Daniel, le fils de M. Moreau, droguaient leurs clients pour les détrousser.

Les Moreau furent l'objet de multiples menaces, même de mort, dans leur résistance aux pressions pour abandonner leurs affaires au bénéfice des clients indésirables.

Ils ont raconté les actes d'agression survenus dans l'établissement et les commerces de drogue, d'armes et de prostitution. Daniel Moreau a dit que l'endroit était le repaire où les auteurs de vols venaient se réfugier après les coups. Une fois, a-t-il dit, on lui a montré une liasse de 13 billets en coupures de \$1.000.

Selon les termes de M. Moreau, ils se conduisaient en empereurs, amateurs de lancement de vaisselle, de bouteilles et de cendriers.

**Pas froid aux yeux**

Un témoin préférant garder l'anonymat a raconté que peu après l'ouverture d'une brasserie, à Limoilou, son établissement fut graduellement infesté par le groupe d'André "Ti-Rouge" Légaré. Avec une ironie inspirée par l'amertume, il décrit l'atti-

tude de ces "petits messieurs bien présentables" dont la politesse diminua à mesure que le nombre du groupe augmentait. Légaré disparaissait quand "ça chauffait" pour revenir peu après, s'enquérant des malheurs qui arrivaient au témoin et lui conseillant d'engager des portiers et d'apporter des changements à la boîte, sinon il aurait à s'en repentir.

Il éprouva les vrais malheurs quand les Pacific Rebels entrèrent en action, d'abord en lançant des croustilles et des arachides, puis des verres et d'autres objets. En sa présence, ils firent du ravage; ils appelaient le témoin sous le vocable de "mange-marde". Ce dernier gardait la tête froide, au point où un soir, il demanda à un Pacific qui lui déversait le produit d'un extincteur, de lui remettre ensuite l'appareil pendant que les autres viraient tout à l'envers.

Le témoin commença d'abord à évincer les indésirables à coups de procédures judiciaires. Devant la terribile riposte, avec l'aide des policiers de la brigade des bars, malgré la répétition du sacage, il demeura le seul maître à bord, allant jusqu'à fermer ses portes à une heure plus hâtive, barricadant les vitres et la porte. Ti-Rouge Légaré lui proposa vainement ses services.

Malgré une baisse considérable du chiffre d'affaires, nettoyant les dégâts et réparant lui-même, l'homme parvint, travaillant sans autre salaire que celui qu'il retire d'un autre emploi, à rebâtir sa clientèle peu à peu. Il demeura alerte pour empêcher la répétition du régime de terreur grâce à la communication constante avec les policiers de Québec.

**Echec à la protection**

En 1975, M. Jacques Girard, propriétaire de la taverne du même nom, dans le quartier Saint-Sauveur, a résisté aux propositions d'un certain Claude Jacob qui promettait protection moyennant un ver-

sement hebdomadaire de \$20. Deux fois, les vitres ont volé en éclats, mais les policiers ont arrêté Jacob qui fut condamné à quatre ans de pénitencier.

**Trois offensives repoussées**

M. Jean-Paul Buisson, du restaurant "Le Pingouin", à Charlesbourg, dut recourir aux policiers en 1975 pour vider son établissement de "Ti-Rouge" Légaré qui voulait prendre possession des lieux. Il fut menacé et quelque temps après, cinq balles casèrent les vitres de l'établissement. De même, les Pacific Rebels tentèrent d'implanter leurs règles par la délégation d'une dizaine de commandos armés de barres de fer, mais

ils rebroussèrent chemin en voyant M. Buisson revenir de la cuisine avec un marteau et un couteau. Il fut harcelé par téléphone et suivi, mais la même détermination et la collaboration des policiers l'aiderent par la suite à faire échec à un autre envahisseur, nommé Yvon Martin.

**Le coût d'une résistance**

Au cours de l'année 1976-1977, Serge Pouliot était propriétaire de la brasserie Du-rocher, à Québec. N'ayant plus la force de combattre le groupe Roch Roy, Yvon Boudreau, Carol "le chat" Dion et d'autres, il abandonna la partie. A ces démolés avec ceux qu'il avait tenté de chasser, s'ajoutèrent des problèmes familiaux qui aboutirent au divorce.

Il lui a fallu deux ans pour refaire sa santé et, selon son témoignage, il a retrouvé son fonctionnement depuis peu de temps. A l'intérieur de son établissement, il fut victime de vols et de méfaits, sa clientèle normale était en fuite; les téléphones de menaces le poussèrent au point de délaissier son commerce et de fermer la boîte en faillite.

## Lettre du CVQ au SOLEIL

par Marcel COLLARD

Avec les audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé, à Québec, il fallait s'attendre à recevoir des menaces, qu'elles soient sérieuses ou pure plaisanterie.

A preuve, cette lettre envoyée au SOLEIL, contenant une enveloppe destinée au journaliste Guy Dubé, avec la mention "confidenciel" et postée dans le secteur du bureau de poste de la rue Saint-Paul, à Québec, le 3 septembre, livre un message spécial.

La missive, identifiée au mouvement "les CVQ" va droit au but comme en fait foi le libellé: "Nous allons droit au but, nous vous devons après plusieurs années, après maints faits divers. EX: coaltar, peinture et particulièrement le décapant POLYSTRIPPA qui fut notre plus grande oeuvre, sur les voitures. Un exemplaire fut envoyé au journal de Québec et à la centrale de police".

Aucune signature ne permet d'attribuer cette semaine le grand prix de l'humour, s'il s'agit d'une plaisanterie, mais un porte-parole de la police de Québec a révélé qu'une enquête a été instruite puisque des incidents du genre ont déjà été rapportés dans le passé.

## Pas de téré pour la CECO

page B-4



M. Thomas Moreau pendant son témoignage.

## Décision retardée

ALBANY (AP) — Un juge de la Cour suprême a ordonné à l'Etat de New York, hier, de décider avant deux mois s'il accordera ou refusera à la société montrealaise Sapu-

to un permis pour ouvrir une fromagerie. Le département expliquait son retard parce qu'il devait étudier un dossier qui semble relier la compagnie au crime organisé.

**ANGELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
653-1969  
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes).

**CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY**  
950, de Bourgogne, Ste-Foy  
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

**photosouvenance**

Le nouveau champ d'activité de SAVCOM Inc.

**Portraits**  
de famille  
de couple  
à domicile  
sur invitation

Car, c'est avec le temps que les meilleurs souvenirs et les photos de qualité prennent une valeur durable...  
8 x 10 couleur  
montées sur toile  
Spécimens en montre à la Galerie d'Am-bourgen aux heures de la Galerie.  
Compteur 694-1277

**SAVCOM Inc., 93, St-Pierre, Québec.**  
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h et 19h à 22h.  
Samedi et dimanche, de 13h à 17h.

**GUIDE ASTROLOGIQUE**

Chaque signe comprend

- Personnalité consciente
- Personnalité inconsciente
- Attitudes positives dans le comportement
- Attitudes négatives dans le comportement
- Predispositions naturelles
- Vie sociale
- Vie amoureuse
- Traits dominants pour la femme et pour l'homme

Je désire recevoir les livres astrologiques suivants à \$1.25 chacun ou les 12 pour \$12 (Cochez)

Bélier Capricorne Scorpion Vierge  
Gémeaux Taureau Verseau Sagittaire  
Balance Lion Gémeaux Poissons

Nom \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Cheque ou mandat à l'ordre de Télésof Inc.  
Case postale 1050, succursale Anjou, Montréal (Qué.)  
H1K 4H2

**PRÊT POUR OCCUPATION.**

Edifice commercial de prestige. Espace de première qualité pour un prix abordable.

Le Complexe centre-ville Ste-Foy est un emplacement de choix en plus de dix étages où se retrouvent: • des boutiques • des magasins • des restaurants de choix • des bureaux spacieux et luxueux • et un club athlétique de prestige.

COMMUNIQUEZ DÈS AUJOURD'HUI AVEC LOUIS VIAU AU 653-4169

Au centre de tout.

**COMPLEXE CENTRE-VILLE** STE-FOY

Entre la Place Laurier et la Place Ste-Foy.

Une réalisation de Groupe Bekson.

**Nouveau à Québec**

**SEPTEMBRE**

**FESTIVAL DU COUSCOUS**

ROYAL \$8.50  
D'ALI BABA \$5.25

**"TABLE D'HOTES"**

Gratin de lasagnes vertes  
Canelloni gratinés  
Spaghetti aux fruits de mer  
Spaghetti aux artichauts  
Spaghetti sauce à la viande  
Spaghetti boulettes de viande  
Spaghetti portion enfant  
Raviolis à l'Italienne  
Roulades de choux farcis  
Piments farcis Bonne Femme  
Gigot d'agneau  
Tripes à la mode de Coen  
Paella ibérica (de 18h à 23h)

Nous accordons 10% d'escompte sur la table D'HOTES durant le festival.

POUR RESERVATIONS: 522-6066

**Restaurant LA CAVE D'ALI BABA**  
Léve  
590 Grande-Allée est

# Faites le plein de belle vie en Nouvelle-Angleterre.

Mais oui! Il y a assez d'essence disponible en Nouvelle-Angleterre. Que vous recherchiez la montagne, l'océan Atlantique ou la ville, vous trouverez ce qui vous convient en Nouvelle-Angleterre, si près de chez vous! Et il y aura assez d'essence pour vous y rendre et en revenir sans problème.

Ces conseils vous aideront à profiter au maximum de vos précieuses vacances: **SURVEILLEZ** votre jauge d'essence. L'achat d'essence est limité dans le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Rhode Island. **RAPPELEZ-VOUS** qu'au Rhode Island et au Connecticut, l'essence est vendue selon le mode "jours pairs et impairs." **FAITES LE PLEIN** tôt le matin, durant la semaine. **PRÉVOYEZ** le voyage de retour en faisant le plein tôt le samedi



(nombre limité de stations ouvertes le dimanche). **RESPECTEZ** la limite de vitesse de 55 milles à l'heure durant votre voyage en Nouvelle-Angleterre pour réduire votre consommation, économiser et rendre nos routes encore plus sécuritaires. **APPELEZ** InfoRoute au 1-800-361-7486 pour obtenir des cartes routières, des brochures touristiques et des informations récentes sur la disponibilité d'essence dans les six états de la Nouvelle-Angleterre. De l'essence sans problème...une bonne raison qui nous fait dire: "Y'a rien comme la Nouvelle-Angleterre!"

Veillez me faire parvenir des informations au sujet de vacances en Nouvelle-Angleterre.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Faire parvenir à: Travel Program  
New England Regional Commission  
53 State Street, Boston, Massachusetts 02109

**Y'a rien comme la Nouvelle-Angleterre**

D'autres  
grandes banques  
vous offrent  
**L'INTÉRÊT  
QUOTIDIEN**

# La Banque de Montréal <sup>A 11</sup>

## **VOUS OFFRE L'AVANTAGE DE L'INTÉRÊT QUOTIDIEN ET D'INTER-SERVICE<sup>md</sup>**

**Pour déposer et retirer  
votre argent plus rapidement  
dans plus de 1 000 succursales  
et pour que chaque dollar  
vous rapporte chaque jour**

Intérêt calculé sur le solde de chaque jour.

Nombre de retraits illimité sans aucuns frais.

Aucun solde minimum requis.

Dépôts ou retraits dans toutes les succursales du réseau Inter-Service.

Compte d'épargne à intérêt quotidien et Inter-Service:  
simple, pratique, avantageux.

Renseignez-vous!



**UNE INITIATIVE  
D'AVANT-GARDE  
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL**

md Marque déposée de la Banque de Montréal

# Toronto fait danser ses millions "culturels" pour les visiteurs québécois

par Monique PAYEUR  
(collaboration spéciale)

TORONTO — A eux seuls, le Royal Museum et la Galerie des arts de Toronto se partagent un budget de plus de \$15 millions par année pour la conservation de leurs trésors culturels et la diffusion de leurs connaissances dans la population ontarienne.

Toutefois, la structure culturelle publique de Toronto est loin de se limiter à ces deux investissements annuels, puisque s'y greffent les budgets de nombreuses bibliothèques de quartier, gravitant autour d'une nouvelle bibliothèque métropolitaine, construite il y a deux ans au coût de plus de \$30 millions.

Parmi les projets culturels à court terme de Toronto et du gouvernement de l'Ontario, s'ajoute un investissement de \$44,5 millions qui sera consacré à l'agrandissement du Royal Museum, l'édifice actuel ne pouvant servir adéquatement son rôle de conservation.

C'est à cette danse de millions "culturels" qu'ont été conviés hier à Toronto les membres de la commission parlementaire des Affaires culturelles du gouvernement québécois, en session spéciale

de travail de deux jours dans la capitale ontarienne. Conviés par le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois, à venir de visu observer l'organisation des installations culturelles torontoises, les membres de la délégation québécoise ont manifesté un grand intérêt pour les institutions culturelles ontariennes.

Tout comme le ministre Vaugeois l'avait fait au cours du printemps dernier, les députés ont franchi hier les portes du Royal Museum, de la Galerie des arts de l'Ontario et de la nouvelle bibliothèque métropolitaine où le personnel de cadre a, dans chacune des institutions, expliqué le fonctionnement des installations culturelles.

Cette visite éclair de la commission parlementaire québécoise dans la capitale ontarienne a pour but de mieux connaître les infrastructures culturelles utilisées par l'Ontario, alors que le gouvernement québécois est à définir une politique d'expansion de ses propres institutions culturelles qui nécessiteront un investissement de plusieurs millions de dollars.

S'il possède une collection chinoise qui fait l'orgueil de l'institution, le Royal Museum de Toron-

to a l'aspect d'un musée toute à fait traditionnel.

Toutefois, le musée a innové en organisant des expositions itinérantes qui se rendent chaque année dans les atres coins de la province. C'est le musée qui se déplace pour dévoiler ses trésors et ses connaissances à la population. Ainsi, deux musées mobiles parcourent en quatre ans la province au complet au profit des citoyens vivant dans les régions éloignées. Il en coûte approximativement \$60.000 pour préparer une exposition itinérante.

Le musée a également monté des coffres scolaires sur des sujets précis sur des sujets précis sur des sujets précis. Ces coffres scolaires sont envoyés dans les régions, sur demande des différentes institutions scolaires.

Quant à la Galerie nationale de Toronto et la Bibliothèque métropolitaine, deux vastes édifices pratiquement neufs, ils ont l'avantage de bénéficier de toutes les récentes techniques d'ingénierie et d'architecture, de même que des derniers raffinements du monde de l'ordinateur.

# ARRESTATION DE QUARANTE TRAFIQUANTS DE DROGUE

par Michel CORBEIL

Des agents de la Sûreté du Québec ont procédé hier, au démantèlement de trois réseaux de trafic de drogues par l'arrestation d'une quarantaine de personnes.

Un total de 26 personnes sont actuellement détenues alors que les policiers de la sûreté s'attendent à effectuer une dizaine d'autres arrestations en relation avec cette affaire de trafic de stupéfiants. De plus, sept mineurs verront leur cas aboutir devant le directeur de la protection de la jeunesse.

Pour les limiers de l'Escouade d'alcool et moralité de la région de Québec, il s'agit d'un tableau de chasse impressionnant puisque vendredi dernier, ils avaient déjà coffré six individus pour les mêmes motifs. Cette opération de la sûreté n'est égale en envergure que par la razzia que les policiers de cette escouade avaient menée en septembre 1976 alors qu'ils arrêtaient 47 trafiquants de drogue qui commerçaient la rue Saint-Jean.

### Une longue enquête

Ce coup de filet spectaculaire est le fruit d'une patiente enquête qui a duré sept mois, enquête menée en collaboration avec les sûretés municipales de Charlesbourg, Québec et Sainte-Foy.

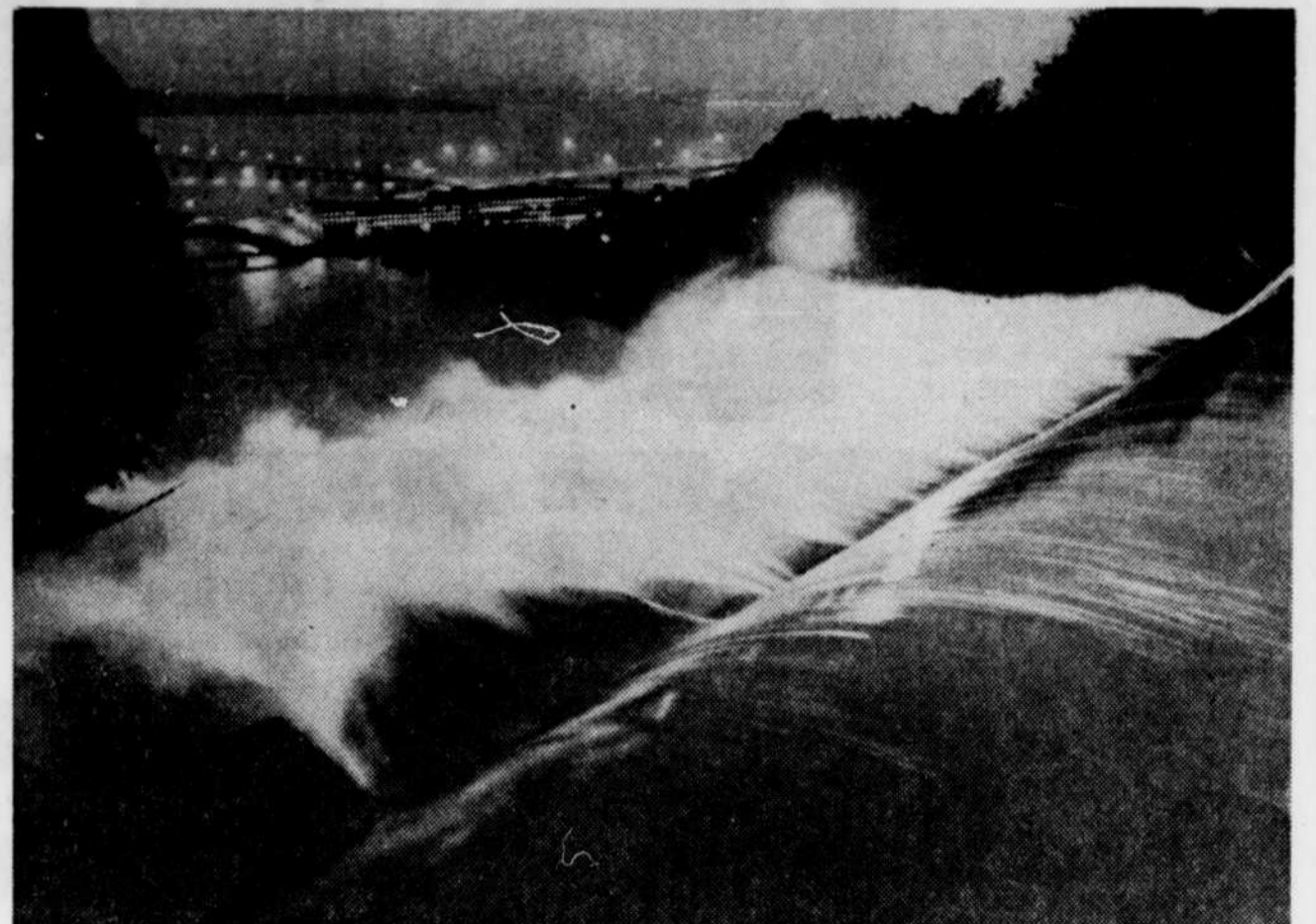
"Nous avons fait enquête à la suite de plaintes que nous ont adressées des parents et des policiers de ces trois localités, a expliqué le directeur de l'Escouade régionale, le sergent Vital Guay. Nous avons donc mené nos opérations sur trois fronts à la fois puisqu'il s'agissait de trois réseaux oeuvrant dans les établissements commerciaux situés à Charlesbourg, Les Saules et Sainte-Foy."

Les trafiquants vendaient leur marchandise à des adolescents de 14 ou 15 ans dans la plupart des cas. Les arrestations ont été possibles grâce au travail de certains membres de l'Escouade qui ont réussi à s'infiltrer dans ce petit monde interlope.

Le démantèlement de ces trois réseaux de petite im-

portance — "Certains vendent gros stocks et livraient leur deurs, affirme cependant le marchandise par quantité sergent Guay, possédaient de d'une livre —" a permis aux

policiers de saisir pour de la marijuana, du hashisch et des capsules stupéfiants, principalement d'acide.



Il plonge du haut du pont

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Tard hier soir, les plongeurs de la Sûreté du Québec n'avaient toujours pas retrouvé le corps d'un individu qui s'est précipité dans la rivière Montmorency du haut du pont Boischatel, à la hauteur des chutes. Les policiers ignorent si le corps du suicidé est demeuré dans le bassin situé juste avant les chutes ou s'il a passé au-dessus de la digue. Le drame s'est déroulé vers 5h30, hier soir.

## INVESTISSEZ DANS LA MODE

Un grand classique revient cet automne.

Le duo gilet-chandail est de retour. Plus alluré que jamais. Douce laine agneau-angora-nylon. Nouveau coloris. Chandail à manches courtes. P.M.G. Fait équipe avec notre jupe portefeuille. Polyester-laine 7-15. Miss Renfrew au rez-de-chaussée.

\$30 à \$52



HOLT RENFREW

OUVERT VENDREDIS JUSQU'A 21 H. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY  
2 hrs station, gratuit, parc-autos, Place de l'Hotel de Ville

## Dr Léon Dugal, conférencier à ACTE-Québec

Les déjeuners-témoignages de ACTE-Québec (Association de chrétiens témoins dans leurs entreprises) reprendront, demain, une nouvelle année après un arrêt pendant la période de l'été. A cette occasion, le conférencier sera le docteur Léon Dugal. Fondateur avec d'autres de Domrémy, il s'est consacré au traitement et à la réhabilitation des alcooliques. En 1976, on lui demanda de prendre la relève comme directeur à Domrémy-Côte-Nord, à Hauterive. Cela a été pour lui une nouvelle route où Dieu l'attendait dans une paroisse charismatique pour une autre rencontre qui a transformé ses convictions de Dieu et de la religion.



**sisley**  
PARIS

Les petits cadeaux entretiennent la beauté!

En magasinant chez H.R., passez voir notre consultante Sisley. Elle vous dira les bienfaits de ces produits de beauté botaniques. Et vous en offrira un échantillonnage, en formats d'essai. Les produits Sisley! Une exclusivité H.R.

HOLT RENFREW  
PLACE STE FOY

## carrières et professions

647-3266

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE COMPOSEZ OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**FILLION FORD MERCURY**  
6218, boul. Ste-Anne, L'Ange-Gardien est à la recherche d'une (un) **vendeuse(eur) d'automobiles**  
L'expérience dans la vente serait souhaitable. Age minimal: 30 ans. Salaire selon compétence.  
Toute personne intéressée doit communiquer à: **822-0610 - Michel Fillion**

**LA SCIERIE GUILBEC INC.**  
Armagh, Cité Bellechasse, Qué.  
**COMMIS**  
Recherchons commis pour effectuer du travail général de bureau. Cette personne devra être familière avec les opérations de scierie et d'usine de rabotage et savoir dactylographier.  
Communiquer avec: **M. ALAIN BERUBE, gérant général**  
200, rue de l'Eglise, St-Romuald, Qué.  
TEL: 839-0621

**MODULEX**  
manufacturier de maisons préfabriquées recherche **COMMIS JUNIOR à temps partiel**  
**Exigences**  
— Capacité de travailler en groupe  
— Facilité de communication avec le public  
— Méthode de travail impérative  
**Tâches**  
— Agir à titre de réceptionniste  
— Classer le courrier, etc.  
Sur rendez-vous seulement, demandez **BERNARD GAUTHIER, tél. 681-0133**

**REPRESENTANT(E) TECHNIQUE AU SERVICE A LA CLIENTELE**  
Nous sommes à la recherche d'une personne désireuse de travailler au niveau d'une firme de courtage en assurances générales comme représentant(e) technique au service à la clientèle.  
La personne intéressée devra posséder les qualifications suivantes:  
— connaissances exceptionnelles dans l'administration des dossiers de lignes personnelles (résidentiel & automobile) en assurances générales;  
— aptitudes particulières pour la vente et le contact avec la clientèle.  
Les connaissances techniques suivantes sont requises: dactylographie, sténographie de préférence, connaissance impeccable du français.  
Toute personne désirant poser sa candidature devra faire parvenir, d'ici le 12 septembre 1979, son curriculum vitae à:  
**GAGNON, CHABOT, LABRECQUE & ASSOCIES INC.**  
91, St-Georges, C.P. 310  
Lévis, Qué. G6V 6P1  
Attn. Michel Frisko

**SECRETAIRE**  
Pour bureau de notaire. Minimum 1 an d'expérience.  
**831-4396**

**LE CLUB DE TENNIS AVANTAGE**  
est à la recherche d'un(e) **GUISINIER(RE)**  
Minimum d'expérience requis.  
Pour plus d'informations, téléphoner à: **681-7327**

**RECEPTIONNISTE DEMANDEE**  
Belle apparence. Bilingue. Entre 20 et 35 ans.  
**COIFFERIE INTERNATIONALE**  
651-2745

**DIRECTEUR DE VENTES**  
Manufacturier de bas de sport établi recherche un directeur de ventes et produits. Salaire \$15,000 à \$20,000 - rémunération - auto.  
Le candidat pour ce poste doit être bilingue avec expérience dans la vente. Diplôme d'affaires un atout.  
C'est votre opportunité d'avancer avec une compagnie dynamique en pleine expansion. Disponible pour déplacements. Ecrire à Dépt 9678 - Le Soleil 390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

**VENDEURS DE MEUBLES DEMANDES AVEC EXPERIENCE**  
S'adresser à: **Claude Sioui Meubles Enr. 842-1994**  
(Mutile d'appliquer sans expérience dans la vente de meubles)

**SWEDA**  
LITON Casiers enregistrés **VENDEUR(EUSE) DEMANDÉ(E)**  
**NOUS OFFRONS:**  
— Salaire et commission;  
— territoire protégé (Québec et région);  
— cours de vente;  
— bénéfices marginaux.  
**VOUS POSSEDEZ:**  
— Voitures;  
— ambition;  
— expérience non requise;  
— bilingue;  
— âge maximal: 35 ans.  
Pour rendez-vous **683-1704**

**SURINTENDANTS DEMANDES**  
• Pavage, travaux municipaux et voirie.  
• Construction bâtiments industriels et commerciaux.  
Toute demande sera traitée confidentiellement. Faire parvenir curriculum vitae à:  
**C.P. 648**  
**St-Marc-des-Carrières**  
Cité Portneuf, Qué. G0A 4B0

**GERANTS, COMMIS, CAISSIERS(RES) SUPERMARCHÉ METRO (BEAUPORT)**  
Gerants de départements - pour épicerie, boucherie, fruits et légumes.  
**QUALIFICATIONS:**  
5 ans d'expérience et plus.  
**ASSISTANTS-GERANTS**  
Assistants dans chaque département avec expérience.  
**CAISSIERS(RES)**  
Avec expérience dans l'alimentation. Salaires des plus compétitifs. Très bons avantages sociaux.  
Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 20 septembre 1979 à:  
**SUPERMARCHÉ METRO**  
67, Etienne-Parent, Beauport, Qué. G1E 6J2  
(Toute correspondance demeurera confidentielle).

**C.G.A. ou R.I.A.**  
Notre entreprise, se spécialisant dans le domaine de la gestion et l'administration des PME, est à la recherche d'une personne possédant un titre comptable de C.G.A. ou R.I.A. pour prendre charge du département de comptabilité.  
Différents travaux comptables devront être effectués par la personne en charge en plus du travail de supervision. Une expérience pertinente dans le domaine de la fiscalité serait un atout.  
Très grande possibilité d'avancement. Salaire selon qualifications et expérience.  
**Lieu de travail:** Rive-Sud.  
Les demandes seront traitées confidentiellement.  
Faire parvenir curriculum vitae à:  
**Dépt 9679 - Le Soleil**  
390, St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6

# carrières et professions

POUR FAIRE PARAITRE  
VOS ANNONCES  
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**  
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

## \$30,000 à \$50,000 et plus

Revenus exceptionnels pour les candidats qualifiés et dynamiques.

Nous sommes à la recherche de deux (2) vendeurs(euses) reconnus(es) de bonne réputation, pouvant fournir d'excellentes références.

Des plus rémunérateurs, le travail comporte cependant un inconvénient: il faudra être disponible surtout les soirs et fins de semaine.

Notre compagnie jouit d'une excellente réputation dans le domaine de la construction domiciliaire.

**baitec** Demandez M. Vaillancourt, 687-2153  
2122, BOUL. HAMEL (coin du Vallon)

## VILLE DE BAIE-COMEAU CONCOURS 79-08

Offre d'emploi

### INGENIEUR MUNICIPAL

**FONCTION:**  
Sous la responsabilité du gérant, dirige et coordonne toutes les activités relatives au génie municipal et travaux publics. Voit à la préparation des estimés, plans et devis, appel d'offre pour les différents services municipaux. Surveille le travail exécuté par le compte de la Ville par des ingénieurs-conseils, architectes et autres spécialistes dans le domaine du génie municipal, de l'urbanisme et de l'architecture.

**QUALIFICATIONS:**  
Détenir d'un diplôme universitaire en génie civil. Avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans un domaine similaire.

**ENDROIT:** Hôtel de Ville de Baie-Comeau.  
**CONDITIONS:** Selon la politique salariale des employés de cadre de la Ville de Baie-Comeau.

Autres bénéfices reconnus, tels que régime de retraite, assurance-collective, etc.  
Les intéressés doivent faire parvenir au soussigné leur offre d'emploi, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 23 septembre 1979.

Baie-Comeau, le 23 août 1979.  
**JEANNOT MINVILLE**  
Directeur du personnel  
15, Marquette  
Baie-Comeau, Qué. - G4Z 1K5



## Commission Scolaire La Jeune Lorette

### ANIMATEUR D'UN GROUPE D'ENSEIGNANTS

(temps partiel)

**Fonction:**  
Animer un groupe d'enseignants inscrits au Programme de Perfectionnement des Maîtres de Français (PPMF) à l'Université Laval.

**Horaires de travail:**  
— Le lundi de 9h à 16h (formation)  
— deux soirs par semaine, de 16h à 19h (cours).  
**Durée du contrat:** du 15 septembre au 30 avril 1980.  
**Entrée en fonction:** le 17 septembre 1979.

**Lieu de travail:**  
Centre administratif de la Commission scolaire La Jeune Lorette à Loretteville.

**Qualifications exigées:**  
Le candidat devra posséder un certificat de 1er cycle en français et trois ans d'expérience pertinente. Une expérience en animation de groupe sera appréciée.

**Salaires:**  
Le salaire peut atteindre 6500\$. Il est fixé selon les échelles en vigueur pour les chargés d'enseignement à l'Université Laval.  
Faire parvenir candidature et curriculum vitae avant le 12 septembre à:

**DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL**  
COMMISSION SCOLAIRE LA JEUNE LORETTE  
184, rue Racine, Loretteville, (Québec) G2B 1E3

## PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE CAP-CHAT

OFFRE D'EMPLOI

### DIRECTEUR DES LOISIRS POUR LA VILLE DE CAP-CHAT

**POSTE OUVERT:** "HOMMES ET FEMMES"  
**POPULATION:** 3,600, moyenne d'âge: 35 ans.

**FONCTIONS:**  
SOUS L'AUTORITE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LOISIRS DE CAP-CHAT AURA A:  
— Conseiller et informer les organismes de bénévoles en loisirs et Clubs sociaux;  
— Être à l'écoute de la population;  
— Moderniser les structures de loisirs déjà existantes;  
— Rédiger, faire respecter les politiques de loisirs;  
— Administrer, contrôler et évaluer le budget;  
— Consolider ce qu'il y a en place à partir des ressources existantes;  
— Mettre sur pied des programmes d'activités de loisirs pour toutes les couches de la population;  
— Alimenter la Commission municipale de loisir, sur des projets visant le développement des loisirs;  
— Collaborer et coopérer avec les Corporations de loisir existantes telles que: Comité Aréna, Comité Plein-Air, CODEC, etc.;  
— Contrôler, évaluer, sélectionner du personnel à temps plein et partiel.

**QUALITES PERSONNELLES:**  
— Facilité d'expression;  
— Facilité d'établir des contacts;  
— Facilité d'adaptation aux changements;  
— Facilité à prendre des décisions rapidement;  
— Habilité à communiquer;  
— Initiative;  
— Bonne santé;  
— Être âgé de plus de 25 ans.

**EXIGENCES:**  
— Technicien en loisir au moins trois (3) ans d'expérience comme directeur de loisir;  
ou  
— Bac en récréologie de préférence avec expérience dans une structure municipale de loisir.

**SALAIRE:**  
— Selon expérience et qualification.

**DATE LIMITE:**  
— le 17 SEPTEMBRE 1979

FAIRE PARVENIR VOTRE OFFRE DE SERVICE ET CURRICULUM VITAE A:  
**COMMISSION MUNICIPALE DE LOISIRS**  
a/s Mlle CELINE LABRIE  
CASE POSTALE 322  
CAP-CHAT, P.Q.  
G0J 1E0

INSCRIRE SUR L'ENVELOPPE: "CONCOURS DIRECTEUR DE LOISIR"  
CELINE LABRIE pour la Commission de loisir

### TECHNICIEN(NE) EN ELECTRICITE

Pour assister un estimateur en travaux de construction. Préférence accordée à une personne un peu d'expérience en génie-conseil.

Communiquer avec:  
**L'ELECTRICITE DU ST-LAURENT LTEE**  
M. G. Laprise  
681-6178 (bur.) - 651-4578 (rés.)

### VENDEUR D'EXPERIENCE POUR CHAUSSURES D'HOMMES

Dack, le fabricant de chaussures de haute qualité pour hommes, recherche un gérant avec expérience et un personnel de ventes pour son nouveau magasin qui s'ouvrira à Québec en octobre. Une compréhension de l'anglais serait un avantage.

Veillez soumettre un résumé complet à M. G. Rusconi,  
695, Trethewey Drive, Toronto, Ontario M6M 4C1



### VENTE PROFESSIONNELLE

Vendre dans le domaine de la santé est une profession excitante et rémunératrice. Si vous voulez vous joindre au "leader" dans cette industrie, nous avons à vous offrir une position qui requiert du défi.

En tant que représentant bilingue, vous vendrez des produits techniques de qualité, conduirez des études de marché et fournirez assistance aux autres membres de notre équipe. L'expérience de la vente professionnelle serait souhaitable.

Un entraînement vous est offert ainsi que l'automobile, les dépenses et les avantages sociaux. Le salaire est basé sur votre expérience et votre habileté.

Si vous voulez faire partie de notre équipe, envoyez votre curriculum vitae à:

**INGRAM & BELL LTEE**  
550, boul. Montpellier,  
St-Laurent, P.Q. H4N 2G7

S'il vous plaît, pas de téléphone.

### ASSISTANT AU REDACTEUR EN CHEF D'UN JOURNAL FRANÇAIS DESTINE AUX EMPLOYES

Une compagnie à intérêts diversifiés, exploitant les ressources forestières canadiennes, requiert les services d'un assistant au rédacteur en chef pour son journal français destiné aux employés. Le tirage de ce journal est de 30,000 copies.

Le candidat(e) doit avoir de l'expérience en photographie et dans le journalisme imprimé. De la compétence en disposition typographique sera considérée un atout. Une bonne connaissance du français parlé et écrit, et de l'anglais parlé, est essentielle. La personne choisie devra résider à Québec, mais ses activités s'étendront dans tout l'est du Canada et dans certaines parties des Etats-Unis.

Le salaire est proportionné à l'expérience.

Adresser la demande à:  
**Ms. H. Healey**  
Cockfield Brown & Co. Ltd.  
1 St. Clair Ave. East  
4th Floor  
Toronto, Ontario  
M4T 2V9

### OPTICIEN D'ORDONNANCES demandé

Travail à Québec et dans les environs. Excellentes conditions de travail. Faire parvenir curriculum vitae à:

Dépt 9676 — Le Soleil  
390, St-Vallier est, Québec  
Qué. G1K 7J6

### REPRESENTANT

Nous sommes à la recherche d'une personne ayant expérience dans la machinerie de construction industrielle.

Faire parvenir curriculum vitae à:  
**TALBOT EQUIPEMENT LTEE**  
205, rue St-Paul, Québec, Qué. G1K 7R9

### MUNICIPALITE DE SAINTE-CATHERINE COMTE DE PORTNEUF

OFFRE D'EMPLOI

#### DIRECTEUR(TRICE) DES LOISIRS

**FONCTION:**  
Sous l'autorité du Conseil municipal et en collaboration avec la Commission des Loisirs, planifier, organiser, animer, coordonner, diriger et administrer le service municipal des loisirs de façon à promouvoir et rendre accessible la pratique d'activités de loisirs.

**EXIGENCES:**  
— Être âgé(e) entre 24 et 30 ans.  
— Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en récréologie de préférence ou posséder une formation équivalente.  
— Avoir au moins une année d'expérience en milieu municipal ou scolaire.  
— Posséder les aptitudes exigées par la fonction.  
— Être sociable et dynamique.  
— Avoir des aptitudes à communiquer.

**CONDITIONS SALARIALES:**  
— Selon compétence et expérience.  
— Bénéfices marginaux usuels.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une photographie récente, au plus tard le 28 septembre 1979 à:

Concours Directeur des Loisirs  
a/s M. Marcel Grenier, sec.-trés.  
1, rue de la Caserne, C.P. 250  
Sainte-Catherine, Comté Portneuf - G0A 2M0

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes.

### Centre Psychiatrique de Roberval

CENTRE HOSPITALIER PSYCHIATRIQUE: 25 lits  
CENTRE D'ADJUIEL: 338 lits  
PAVILLONS: 103 lits

RECHERCHE

### DEUX (2) MEDECINS OMNIPRATICIENS A TEMPS COMPLET

**FONCTIONS:**  
Sous la surveillance et la coordination du Directeur des Services professionnels, dispense des soins médicaux et psychiatriques à des patients internes et externes en phase aigue ainsi qu'à des handicapés mentaux hospitalisés ou hébergés en pavillons et familles d'accueil. Assume le tour de garde en collaboration avec les autres omnipraticiens.

**EXIGENCES:**  
Médecin reconnu par la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Capacité et intérêt à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

**CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
Selon l'entente conclue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le Ministère des Affaires sociales, et les ententes particulières avec la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec.

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE A:  
**Centre Psychiatrique de Roberval**  
483, avenue Beuchard  
Roberval (Québec)  
G8H 1K2  
TEL: 418-275-1360  
A l'attention du directeur général  
LE PRESENT CONCOURS PREND FIN LE 31-10-79

### VENDEURS(EUSES)

Manufacturier et distributeur de matériaux de construction est à la recherche de vendeurs(euses) internes avec expérience, pour ouvrage général de bureau et également maintenir un inventaire. Le (la) candidat(e) devra être dynamique et aimer travailler en équipe. Salaire selon expérience, avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum vitae à:  
Dépt 9672 — Le Soleil  
390, St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6



### COMPTABLE AGREE

Baptiste Touchard Inc. et sa filiale Scieries Guilbec Inc. œuvrant dans le domaine du bois et matériaux de construction désirent ajouter à leur équipe un cadre supérieur de fort calibre.

La personne choisie verra à l'établissement de principes comptables pratiques, assurera le maintien des registres et sera responsable du développement et de l'interprétation de l'information comptable et statistique dans l'évaluation des résultats d'opérations.

Cette fonction d'une importance capitale pour l'entreprise exige une personne qui en plus d'être comptable agréé possède de bonnes connaissances des méthodes de comptabilité informatisée et de contrôle budgétaire.

Les qualités essentielles pour réussir dans ce poste sont: autonomie, potentiel administratif, entrepreneur, sens aigu du concret et de la rentabilité, capacité de communiquer à tous les niveaux et bilinguisme.

Le salaire sera en fonction des qualifications et expérience. Lieu de travail: St-Romuald.

Veillez adresser votre demande à:

**André Brosseau**  
200, rue de l'Eglise  
St-Romuald (Lévis)  
G6W 3J6

### CLSC LA SALINE

C.P. 1000, Chandler, Qué. G0C 1K0

### POSTE VACANT

No poste: 79-08

### Titre: COORDONNATEUR DU MODULE SOCIOCOMMUNAUTAIRE

**Fonctions:**  
Sous l'autorité immédiate du directeur général, le coordonnateur des services sociocommunautaires doit:

- Organiser, diriger et contrôler les activités du personnel affecté aux soins et services sociocommunautaires (services sociaux de 1re ligne et d'action communautaire).
- Collaborer au processus de gestion du personnel affecté à ce module.
- S'assurer de la préparation et de l'exécution des programmes à réaliser conformément aux orientations de l'établissement.
- Contrôler et évaluer les services donnés dans son module.
- Participer aux activités du comité de régie.

**Exigences:**  
**A) Formation académique:**  
Diplôme d'études universitaires de 1er cycle en service social ou l'équivalent.

**B) Expérience:**  
Minimum de deux (2) ans d'expérience jugée pertinente dans le domaine des services sociaux ou de l'action communautaire.

**Rémunération:**  
En conformité avec les politiques salariales des cadres du réseau des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 22 septembre 1979, à 16h00, à:

**DIRECTEUR GENERAL**  
CLSC LA SALINE  
C.P. 1000, Chandler, P.Q. G0C 1K0

## LE SOLEIL

### PREPOSE(E) AUX INDEX

Le Soleil offre la possibilité d'occuper un poste de préposé aux index à son Centre de Documentation.

**FONCTIONS:**  
Est responsable, sous direction, de la mise à jour des index de journaux; effectue des travaux relatifs à l'épuration des dossiers et à la réorganisation de la classification des articles.

**QUALIFICATIONS:**  
— D.E.C. en bibliotechnique.  
— Une année d'expérience pertinente.  
— Bonne connaissance de l'anglais écrit.

**CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
— Salaire hebdomadaire de \$212 à \$249.  
— Le Soleil offre à ses employés toute une gamme d'avantages sociaux très intéressants.

**OFFRE DE SERVICE:**  
Les personnes intéressées à se porter candidates doivent adresser leur offre de service avant le 13 septembre 1979, à:

**LE SOLEIL**  
Concours I-18-79  
a/s Marc B. Lachance  
390, rue St-Vallier est  
Québec, G1K 7J6



## TECHNICIENS EN ELECTRONIQUE

Chef de file mondial en exploitation d'énergie a présentement des postes à combler pour des techniciens en électronique pour assumer des responsabilités de stagiaires sur des vaisseaux d'exploitation de pétrole.

### ETES-VOUS?

A LA RECHERCHE d'une excitante carrière avec possibilités d'emploi outre-mer et un avancement rapide démontré par vos capacités.

INTERESSE dans l'opération et la réparation de systèmes d'enregistrement électronique numérique, les systèmes de navigation satellite, les sonars, les mini-ordinateurs, les gyros, etc.

DISPOSE à recevoir un entraînement sur place et une scolarité formelle pour parfaire votre travail et vos buts personnels.

BILINGUE et prêt à travailler dans un milieu anglais.

DIPLOME d'études en électronique et/ou dans les Forces armées avec expérience comme technicien en:

- SYSTEMES INTEGRAUX
- INSTRUMENTS ELECTRIQUES
- SYSTEMES DE RADARS
- RADIO
- COMMUNICATIONS
- ETC.

Alors, vous pouvez vous qualifier pour cette carrière de défi.

Pour plus de renseignements, faire parvenir, en toute confiance, votre curriculum vitae en anglais à:

### GEOPHYSICAL SERVICE INCORPORATED

640, 12e Avenue ouest  
Calgary, Alberta, Canada  
T2R 0H5

A l'attention du: Directeur du personnel

# Front commun et Etat s'engagent dans des négociations intensives

par **Lise LACHANCE**  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Une "opération de déblocage" a été mise en branle, hier, dans les négociations des secteurs public et parapublic, lors d'une rencontre entre le ministre des Finances Jacques Parizeau et les dirigeants des trois centrales syndicales.

Les parties ont convenu de se livrer dès maintenant à des négociations intensives à chaque table sectorielle (il y en a plus de vingt) et de se revoir le 24 septembre pour dresser le bilan de la situation.

Ce blitz au niveau sectoriel n'empêchera pas pour autant les négociations à la table centrale.

## "Un test fondamental"

"Ces 10 jours constituent un test fondamental, le moment le plus crucial de ces négociations. Ils vont nous permettre de savoir s'il est possible d'en arriver à un règlement avant le 31 décembre", a affirmé le porte-parole syndical, Fernand Daoust, au cours d'une conférence de presse tenue au Régence-

Hyatt, au sortir de la rencontre avec le ministre.

Le directeur général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et coordonnateur du Front commun a ajouté que les discussions d'hier n'ont pas porté sur des propositions précises, non

plus que sur les sujets qui seront abordés aux tables sectorielles, mais strictement sur le climat des négociations et sur la nécessité d'en hâter le processus. Il s'est agi d'un "examen méticuleux" de la négociation.

## Avant le 31 décembre

Les deux parties ont réitéré leur intention d'en arriver à une entente d'ici au 31 décembre. La rencontre d'hier, qui a duré deux heures, ne change rien au calendrier et aux stratégies que le Front commun s'était fixées, a précisé M. Daoust.

En ce qui concerne l'échéance, le Front commun assure qu'il n'a aucunement l'intention de laisser trainer les choses pour obéir à une hypothèse fumeuse voulant que son rapport de force soit meilleur s'il est utilisé en période référendaire. "Nous

voulons éviter une collision entre les négociations et le débat sur le référendum. Nous ne voulons pas de téléscopage", a déclaré le chef syndical.

Par contre, ajoute-t-il, quand la partie syndicale parle de régler avant la fin de l'année, il s'agit plus d'une indication formelle de sa volonté de s'engager dans toutes les avenues que d'une promesse.

"Le calendrier ne s'arrête pas au 31 décembre", a fait remarquer pour sa part le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue. "On ne fait que tourner la page", a ren-

chéri le président de la FTQ, M. Louis Laberge.

Outre ces trois hommes, les représentants syndicaux qui ont participé à la rencontre avec le ministre Parizeau sont M. Robert Gaulin, président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), et deux coordonnateurs du Front commun, MM. Marcel Gilbert (CSN) et André Therrien (CEQ).

Du côté patronal, le ministre des Finances était accompagné de MM. Jean-Claude Lebel, du Conseil du trésor, Lucien Bouchard, négociateur à la table, et Robert Maskay, agent d'information.



M. Jacques PARIZEAU



M. Fernand DAoust

# Les deux parties sont en désaccord presque complet

par **Lise LACHANCE**  
du bureau du Soleil

MONTREAL — L'Etat et ses employés s'écartent sur la majorité des clauses des conventions collectives, déclare le Conseil d'information sur les négociations dans les secteurs public et parapublic:

— soupçonne le gouvernement de vouloir retirer à la partie syndicale des droits acquis;

— craint que l'échéance du référendum sur la question nationale serve d'arme à l'u-

ne ou à l'autre des parties, sinon aux deux.

Voilà les principaux éléments qui ressortent du premier rapport de la situation des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le document de 225 pages, auquel s'ajoutent un rapport-synthèse de même qu'une dizaine d'annexes portant sur les tables sectorielles, a été lancé, hier, dans la Métropole. Le bilan de la situation s'arrête toutefois au 30 juin 1979 et ne souffle mot des écarts monétaires.

## Quatre points

Selon le conseil, les projets

patronaux et syndicaux sont particulièrement éloignés sur quatre points principaux, et cela à toutes les tables:

- les prérogatives syndicales et les conditions de travail;
- les modalités et les procédures relatives à la sécurité d'emploi;
- le perfectionnement et le développement des ressources humaines;
- les griefs, les mécontentements, les mécanismes et frais d'arbitrage.

Comme on le voit, ces points en couvrent large. Ce qui fait dire au conseil que la

majorité des clauses des diverses conventions sont en litige.

## Au stade préliminaire

Les négociations se sont engagées le 1er janvier dernier. Mais comme, au début, chaque partie doit évaluer, interpréter et analyser les propositions de son vis-à-vis, le conseil d'information estime qu'il est encore trop tôt pour déterminer les enjeux réels de cette négociation.

D'ores et déjà, cependant, l'organisme décelé ces deux préoccupations importantes: la rémunération et la sécurité d'emploi. Mais alors que les syndicats insistent davantage sur l'ancienneté, la partie patronale entend mettre l'accent sur la compétence.

Le conseil se demande comment la rémunération et la sécurité d'emploi, qui sont négociées à des tables différentes, pourront longtemps échapper à une table commune.

En ce qui concerne plus particulièrement la sécurité d'emploi et les prérogatives syndicales, l'organisme note une telle communauté d'esprit chez chacun des intervenants patronaux qu'il parle de concertation. "Au lieu de défendre le statu quo, comme c'est souvent le cas, la partie patronale semble désirer une remise en question importante de plusieurs domaines acquis par les conventions collectives antérieures", écrit le conseil.

## Centralisation croissante

L'organisme remarque par ailleurs qu'une des données les plus importantes de la présente ronde de négociations réside dans la centralisation croissante des pouvoirs de décision au niveau patronal.

"Non seulement, c'est le gouvernement avec ses partenaires qui négocient, affirme-t-il, mais c'est aussi de plus en plus le Conseil du trésor qui agit au nom du gouvernement. Les orientations générales et les mandats qui viennent du Conseil du trésor sont de plus en plus prépondérants. Le gouvernement a d'ailleurs consolidé la centralisation des négociations par une législation."

# Le Conseil d'information sur les négociations ne peut bien jouer son rôle

par **Lise LACHANCE**  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le président du Conseil d'information sur les négociations dans les secteurs public et parapublic, M. Léo Cormier, a reconnu hier que l'organisme ne peut remplir adéquatement son rôle parce qu'il manque de données fondamentales. Il ignore notamment où en sont les négociations à la table centrale! Tout comme il ne sait rien de l'écart salarial entre les parties.

## Au 30 juin

"Il va falloir créer des mécanismes de communications avec la table centrale", a constaté M. Cormier au cours d'une conférence de presse marquant le lancement du premier rapport du conseil. La date du bilan est d'ailleurs très révélatrice: 30 juin 1979.

Aux journalistes qui s'étonnaient du retard du docu-

ment par rapport à l'évolution des négociations, M. Cormier a répondu: "Nous ne pouvons être à la fine pointe de l'information. Il y aura toujours un décalage. Notre mandat est d'analyser l'ensemble des négociations."

— "Comment analyser une situation quand les outils — des données suffisantes — vous manquent?" s'est enquis un reporter. C'est à ce moment que le président a reconnu la nécessité de créer des mécanismes de communication avec la table centrale des négociations.

"On en est encore au stade de l'expérience. On est en train d'essayer de prouver qu'on est utile", a poursuivi M. Cormier.

Bien que créé par le législateur et émergeant au budget du ministère du Travail (\$450,000), le conseil n'est pas un organisme gouvernemental. Ses fonctions se résument ainsi: informer le

public sur les enjeux de la négociation, sur les positions respectives, sur les écarts qui les séparent et sur le déroulement des négociations dans le réseau des affaires sociales, de l'éducation et de la fonction publique. Seules sont de sa juridiction les conventions expirant au 30 juin 1979.

Les cinq membres du conseil ont été nommés par le juge en chef du Tribunal du travail. Il s'agit — outre le président Léo Cormier — de M. Rodrigue Blouin, professeur et directeur du département de relations industrielles de l'université Laval; M. Marcel Côté, professeur titulaire à l'École des Hautes études commerciales et directeur du Centre de formation et de perfectionnement en administration; M. Gil Courtemanche, journaliste et animateur à la société Radio-Canada; Mme Hélène Tanghe, journaliste et directrice du conseil. M. Maurice Lemelin assume la direction de la recherche.

# Les prêts de 30,000 étudiants en retard

Par suite de la "grève des ordinateurs" au ministère de l'Éducation du Québec, l'attribution des prêts à 30,000 étudiants est en retard.

Quelque 50,000 demandes d'aide sont actuellement arrivées au ministère et on n'a émis que 10,000 certificats de prêts.

La situation n'est pas urgente cependant au point de déclencher le service de dépannage qui a été prévu au cours des dernières semaines, d'après M. Paul Boudreau, directeur du service des prêts et bourses du ministère de l'Éducation.

On se souviendra que la mise sur pied de ce service de dépannage aux étudiants avait été annoncée par le ministre Jacques-Yvan Morin au moment où la rentrée

des cégeps risquait d'être compromise par la grève au service d'informatique du ministère.

Actuellement, il entre environ 6,000 nouvelles demandes d'aide financière par semaine au ministère de l'Éducation. Si la grève ne se règle pas, on devra recourir peu au service de dépannage. La date limite des demandes est fixée au 30 septembre. On s'attend à en recevoir près de 80,000.

## Les fonds

Comme nous l'a expliqué M. Paul Boudreau, il existe en temps normal dans la plupart des cégeps du Québec un fonds de dépannage disponible pour les étudiants en difficulté financière. L'intervention du ministère permettrait à ce fonds d'être un

peu plus gros que d'habitude pour assurer qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la grève de SIMEQ.

Au moment où le ministère donnera le feu vert, les cégeps pourront négocier, avec des institutions bancaires, l'élargissement de ce fonds de dépannage. C'est le ministère de l'Éducation qui paiera l'excédent en intérêts qu'occasionneront ces emprunts.

Les établissements bancaires sont aux aguets actuellement. Dans certains cas, ils ont déjà offert leurs services aux cégeps. Les prêts seront en effet consentis au taux régulier qui tourne actuellement autour de 13 pour 100. Dans ces conditions, on comprend leur empressement à offrir leurs services.

## ANNONCE

### POUR AIDER VOS ENFANTS À MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE

Les enfants ont entrepris une nouvelle année scolaire et de nombreux parents se demandent ce qu'ils pourraient faire pour les aider à mieux réussir en classe. Dans Sélection du Reader's Digest de septembre, lisez comment vous pouvez collaborer au succès scolaire de vos enfants en leur manifestant, par exemple, votre encouragement, en surveillant leur santé, en leur assurant une ambiance propice à l'étude, en leur donnant l'occasion d'avoir des lectures variées et enrichissantes, etc. A l'aube d'une année qui s'annonce pleine de promesses, mettez donc toutes les chances de côté de vos jeunes en lisant "Pour aider vos enfants à mieux réussir en classe" dans Sélection de septembre. En vente dans tous les kiosques à journaux.

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITE LAVAL

PROJET: Réfection de la toiture du bloc 'J', sections no 1 et no 2  
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval  
2705, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4G2

PROPRIETAIRE: La Corporation de  
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval  
2705, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4G2

INGENIEUR: M. Louis Lavallée, Ingénieur  
Services auxiliaires et de génie  
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval  
2705, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4G2

DESCRIPTIONS: Les travaux consistent à enlever les recouvrements des toitures actuelles déjà existantes jusqu'au pont de bois et de reconstruire d'après les plans et devis.

OBTENTION DES DOCUMENTS: Les plans et devis complets ainsi que les documents contractuels seront disponibles aux entrepreneurs, au bureau de l'ingénieur du C.H.U.L., chambre J-68, à compter du vendredi 7 septembre 1979 sur préavis téléphonique seulement. Aucun dépôt n'est requis.

Une copie du devis sera toutefois à la disposition des entrepreneurs pour consultation, au bureau du Directeur des Services auxiliaires du C.H.U.L., chambre J-68, et à l'Association de la Construction de Québec-SUMMISSIONS: Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions (l'original et une copie) seront présentées dans des enveloppes cachetées et adressées à l'acheteur du Centre Hospitalier de l'Université Laval, Chambre J-43, portant la mention "Soumission pour réfection de la toiture du bloc 'J', sections no 1 et no 2 du C.H.U.L. Ces soumissions seront reçues au local J-43, du C.H.U.L. pas plus tard que le mardi 18 septembre 1979, 16h00 (heure en vigueur localement) et ouvertes publiquement le même jour, à la même heure. La soumission de chaque entrepreneur devra être accompagnée soit d'un cautionnement de soumission, soit d'un chèque visé à l'ordre du propriétaire, l'un ou l'autre valide pour trente (30) jours et représentant au moins dix pour cent (10%) du montant de sa soumission. La garantie de soumission devra être remplie sur la formule fournie à cet effet par le consultant ou y être en tout point conforme.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. EMIS A QUEBEC, ce mardi 4 septembre 1979. LA CORPORATION DE LE CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITE LAVAL.

## SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

# appel d'offres

PROJET  
CASIERS MODULAIRES  
POUR BOUTEILLES  
DOSSIER: SP-231

Des soumissions pour la fourniture et la fabrication de casiers modulaires pour bouteilles seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 17 septembre 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures aux adresses suivantes:

- SIÈGE SOCIAL**  
905, rue Delormier,  
Montréal, Qué.  
H2K 3V9
- CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL**  
7500, rue Tellier  
Montréal, Qué.  
H1N 3M7
- CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC**  
2900, rue Einstein  
Ste-Foy, Qué.  
G1K 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour une valeur de dix pour cent (10%) du montant global de la soumission en monnaie légale du Canada, montant valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une police de garantie équivalente souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

**Société d'énergie de la Baie James**

APPEL D'OFFRES: 1UA-520-04-001

Aménagement de La Grande Rivière  
CONSTRUCTION DU POSTE DE  
TRANSFORMATION 120-25 kV CHISASIBI

Date de fermeture: jeudi 27 sept. 1979, à 15h30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$75 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES  
Direction de l'Approvisionnement, 19e étage  
800, boul. de Maisonneuve est  
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$40,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU  
Directeur de l'Approvisionnement. Pour information appeler 844-3741 poste 308

**LA VILLE DE QUÉBEC**

**SERVICE DE L'AQUEDUC**

AVIS public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, endossées:

Devis et appel d'offres pour la pose et la fourniture des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial en plus de la construction de la chaussée incluant le pavage dans les projets de développements Société Terveco Ltée (1979) et Mont-Châtel, phase XI (1979), district Neufchâtel (environ 601 mètres linéaires de rues et 559 mètres linéaires de conduites), et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à vendredi, le 14 septembre 1979, à 11:00 h. (heure locale). Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12:15 h. et 13:45 h.

Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumissions en s'adressant au secrétaire du service de l'Aqueduc, 1125, chemin de la Canadière, Québec.

Un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Dépôt de soumission exigé: chèque certifié de \$20,000 ou un cautionnement de garantie (bid bond).

Québec, le 4 septembre 1979

**LE GREFFIER DE LA VILLE**  
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

**ville de SAINTE-FOY**

**AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 1401**

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, le 4 septembre 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones PA-19, RA/A-20, CB-14, RB-21 et RB-22 contiguës à la zone RA/A-21.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 4 septembre 1979, le conseil a adopté le règlement numéro 2317, amendement à l'article 3.1.4 du règlement de zonage #1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RA/A-21, à l'endroit du lot 226-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy (Quartier Notre-Dame, rue Rochambeau).

Le secteur de zone RA/A-21 est délimité comme suit: au nord-est, par l'avenue de Maure et par les lots S.F. 224-43, 224-70 à 224-77 inclus., 224-171-1, 224-162, 224-164, 224-166, 224-168, 224-170 et 224-173; au nord-ouest, par la rue Rochambeau; au sud-est, par les lots 231-2, 226-61-2, 225-73-1-2, 225-73, 224-193-1, 224-193-2 ptie et 224-193-2; et au sud-ouest, par les lots S.F. 232-39, 232-41, 232-43, 232-45, 232-47, 232-49, 232-51, 232-53, 232-57, 232-59, 232-61, 232-63, 232-65, 232-67, 232-69, 232-87, 232-89, 232-91, 232-95 et 232-97; et selon le plan ci-joint:

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 4 septembre 1979, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2317 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398e de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement numéro 2317 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone RA/A-21, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 5e jour de septembre 1979.

**Le greffier adjoint de la Ville**  
René Dampousse, o.m.a.